

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2023

Administration fédérale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

État : 30.08.2024

Données : 22.04.2024

Table des matières

1	Résumé exécutif	3
2	Contexte	5
3	Instruments du controlling des achats.....	5
3.1	Exhaustivité des données.....	6
3.2	Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux.....	6
3.3	Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs	6
3.4	Comparabilité de la StatPA et du compte d'État	7
3.5	Interlocuteur	7
4	Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions	8
4.1	Acquisitions axées sur la qualité.....	9
4.2	Achats durables.....	10
4.2.1	Aspects économiques	10
4.2.2	Aspects sociaux.....	11
4.2.3	Aspects écologiques	11
4.3	Acquisitions innovantes	12
4.4	Acquisitions favorables aux soumissionnaires	13
5	Évaluations globales relatives aux marchés publics	14
5.1	Évaluations globales par département.....	14
5.2	Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP	16
5.3	Domaines et catégories d'acquisitions	18
5.4	Procédure d'acquisition	19
5.4.1	Adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC selon la procédure utilisée	19
5.4.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité	21
5.4.3	Volume des contrats selon la procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle ..	22
5.5	Analyse portant sur les fournisseurs	24
5.5.1	Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	24
5.5.2	Répartition géographique des fournisseurs	25
5.5.3	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2019 à 2022	26
6	Controlling des mesures	28
7	Mesures.....	29
8	Annexe 1 : Évaluations détaillées	30
9	Annexe 2 : Liste des abréviations.....	62

1 Résumé exécutif

Le set de reporting annuel du secteur Controlling des achats de l'administration fédérale fournit des indicateurs relatifs aux acquisitions servant de base à la formulation de recommandations visant à garantir la régularité et la durabilité des achats. Il sert en outre à mettre en œuvre les objectifs généraux du controlling des achats : contrôle du respect de la légalité et pilotage stratégique et opérationnel des acquisitions de l'administration fédérale.

La première partie du résumé exécutif traite de la stratégie de mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics pour la période 2021-2030.¹ La deuxième partie est consacrée aux indicateurs relatifs aux acquisitions pour l'année 2023.

Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Dans la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le Conseil fédéral indique six axes et les objectifs stratégiques qui en découlent en matière de marchés publics pour la période 2021 à 2030. Ceux-ci doivent ouvrir la voie à une « nouvelle culture en matière d'adjudication ».

À la fin de l'année 2025, la Conférence des achats de la Confédération (CA) et la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) remettront pour la première fois au Conseil fédéral un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux liés à la stratégie et feront état des éventuelles autres mesures à prendre. Un rapport pour l'entier de la période stratégique sera remis au Conseil fédéral à la fin de l'année 2030.

Entre le 11 décembre 2023 et le 31 janvier 2024, le secrétariat de la KBOB et le bureau de la CA ont réalisé une enquête sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. Au total, 60 unités administratives y ont pris part. Les sondés ont donné leur point de vue sur l'état de mise en œuvre des divers axes de la stratégie. Les avis reflètent dans l'ensemble une image positive. Il est particulièrement réjouissant de constater que, outre les services d'achat centraux (OFCL, armasuisse et OFROU), de nombreuses autres unités administratives ont établi au niveau supérieur ou stratégique des directives sur la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions.

Le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions montre également que la mise en œuvre des axes concernant la qualité et la convivialité pour les soumissionnaires est dans la bonne voie. La promotion de la durabilité et de l'innovation reste un défi.

- Acquisitions axées sur la qualité : le critère d'adjudication relatif à la qualité a en moyenne plus de poids que celui du prix. La pondération des critères de qualité se situe à 60 % dans les domaines du bâtiment et du génie civil, contre 58 % pour les acquisitions de biens. On constate globalement une tendance à la hausse (plus un point de pourcentage) par rapport à l'année précédente.
- Acquisitions durables : les appels d'offres tiennent compte des exigences économiques, sociales et écologiques. Outre le respect des dispositions légales, des normes relatives à l'impact environnemental ou à la durabilité écologique sont régulièrement imposées, notamment dans l'acquisition des prestations de construction.
- Acquisitions innovantes : la marge de manœuvre pour les acquisitions innovantes varie fortement en fonction de l'objet du marché. Cette marge de manœuvre est nettement plus grande lors de la conception d'un ouvrage, par exemple, que lors des travaux qui s'ensuivent.
- Acquisitions favorables aux soumissionnaires : dans plus de 71 % des appels d'offres examinés, des mesures ont été prises pour que les procédures d'achat soient favorables

¹ www.bkb.admin.ch > Stratégies > Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (état au 13 septembre 2024).

aux soumissionnaires ou aux PME. La mesure la plus courante a consisté à autoriser les communautés de soumissionnaires.

Les services demandeurs et les services adjudicateurs continuer à œuvrer pour la prise en compte des axes de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions dès la conception d'un projet ou la définition des besoins. La mesure prise par le Conseil fédéral l'année dernière sera donc reconduite.

Indicateurs relatifs aux acquisitions pour l'année 2023

En 2023, l'administration fédérale centrale a effectué des paiements à hauteur de 7,74 milliards de francs pour des acquisitions. Les services d'achat centraux ont coordonné ou exécuté directement le processus à hauteur de 6,65 milliards de francs (85 %). La majorité des 40 principaux fournisseurs concernant le chiffre d'affaires opèrent dans les secteurs de l'armement, de la construction ou de l'informatique, soit des domaines qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux. L'activité d'acquisition des services d'achat centraux est présentée en détail dans leur rapport annuel conjoint.²

Les acquisitions dépassant le seuil OMC suivent une procédure ouverte ou sélective voire, sous certaines conditions, une procédure de gré à gré. La procédure sur invitation qui dépasse le seuil OMC peut en outre être utilisée pour les marchés indispensables à des fins de défense et de sécurité. En 2023, l'administration fédérale a procédé à 998 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 6,39 milliards de francs. Sur ces adjudications, 873 (87 %) sont publiées sur le site Internet simap.ch. Les acquisitions d'armes, de munitions et de matériel de guerre, notamment, ne sont pas soumises à l'obligation de publication.³ Près des deux tiers (65 %) de ces 998 adjudications ont fait l'objet d'une procédure de concours, pour un volume de 5,40 milliards de francs (85 %). Les adjudications sont fonction de la demande et peuvent avoir lieu périodiquement, car elles portent souvent sur plusieurs années.

Le 13 septembre 2024, la CA a publié pour la troisième fois la liste des contrats et des commandes dont la valeur atteint au moins 50 000 francs, conformément à l'art. 27 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP ; RS 172.056.11).⁴ En 2023, 9558 contrats, commandes incluses, représentant un volume de 5,38 milliards de francs ont été publiés. En plus des contrats déjà publiés en 2021 et en 2022, un volume d'avenants de 606 millions de francs a fait l'objet d'une publication ultérieure sur la liste de 2023. Les avenants peuvent avoir diverses causes, telles que des modifications imprévues en cours de projet.

À partir de 2025, le numéro DUNS (Data Universal Numbering System), utilisé jusqu'à présent pour la consolidation des fournisseurs à l'échelon fédéral, sera remplacé par l'identifiant du partenaire commercial provenant de la gestion centralisée des données de base. Afin de poursuivre l'amélioration de la qualité des données de base, le Conseil fédéral a défini une mesure de sensibilisation en lien avec le numéro d'identification des entreprises (IDE).

² Le rapport est publié sur le site de la CA : www.bkb.admin.ch > Rapports > Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération (état au 13 septembre 2024).

³ Cf. annexe 5, ch. 1, let. c et d, LMP

⁴ La liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs est publiée sur le site Internet de la CA : www.bkb.admin.ch > Rapports > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs (état au 13 septembre 2024).

2 Contexte

L'établissement du présent rapport sur le controlling des achats repose sur les articles 23a ss de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP ; RS 172.056.15).⁵

Un rapport sur le sujet est présenté chaque année au Conseil fédéral depuis 2012 et à la Délégation des finances des Chambres fédérales (DélFin) depuis 2014.

La loi fédérale sur les marchés publics (LMP ; RS 172.056.1) et son ordonnance (OMP) ont été intégralement révisées et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021, en même temps que la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. La mission inscrite dans cette stratégie est la suivante : « Les acquisitions de la Confédération sont économiques et durables, axées sur la qualité et l'innovation ».

La CA et la KBOB ont publié des recommandations à l'intention de la direction des offices avec des mesures permettant aux unités administratives de mettre en œuvre les axes de la stratégie.⁶

Après cinq ans, la CA et la KBOB rendront compte au Conseil fédéral de l'état d'avancement de la mise en œuvre. Le rapport intermédiaire à l'intention du public est établi dans le cadre du présent rapport (cf. [chapitre 4](#)).

Le présent rapport ne porte que sur les acquisitions soumises à la LMP. La loi prévoit des exceptions à ce régime, qui ont été adaptées lors de la révision totale. L'évaluation complémentaire à l'[annexe 8.5.4](#) montre de manière transparente la différence entre les exceptions prévues par l'ancien droit et celles prévues par le droit actuel. Les exceptions concernées représentent un volume de contrats de 386 millions de francs pour l'année 2023. Elles incluent par exemple les acquisitions pour lesquelles il existe une disposition d'exception (par ex. exception au sens de l'art. 3, al. 2, let. a, aLMP ou art. 10, al. 4, let. a, LMP concernant la sécurité et l'ordre public). Les entreprises auprès desquelles des vaccins ont été achetés ne figurent toujours pas parmi les 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'administration fédérale est le plus élevé (Moderna Suisse sàrl, Pfizer Overseas LLC et Pfizer SA). À cet égard, l'obligation contractuelle fondée sur les motifs d'exception de la loi sur la transparence de ne pas divulguer les prix et le volume d'acquisition s'applique. Des décisions juridiques à ce sujet restent en suspens.

3 Instruments du controlling des achats

Le controlling des achats permet de vérifier la cohérence des données, depuis l'adjudication jusqu'au paiement (cf. [annexe 8.1](#)). Au niveau de la Confédération, il s'appuie actuellement sur les trois instruments suivants :

- la statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA), qui regroupe tous les paiements pertinents au regard du droit des marchés publics ;
- la gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo), qui sert de base de données pour les contrats ou les commandes et toutes les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC⁷ ;
- le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions, qui contient des informations relatives aux axes de la stratégie pour une sélection d'appels d'offres.

⁵ L'Org-OMP révisée est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Le présent rapport se fonde sur l'Org-OMP du 24 octobre 2012 (état au 1^{er} janvier 2021).

⁶ www.bkb.admin.ch > Thèmes instruments et modèles > Moyens auxiliaires > Recommandations > Recommandations aux responsables des services en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (état au 13 septembre 2024).

⁷ La GCo comprend plusieurs modules. Les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC sont enregistrées dans le module Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications.

3.1 Exhaustivité des données

Les trois instruments du controlling des achats ont été mis en place dans tous les départements ainsi que dans les unités organisationnelles des Services du Parlement (SP), du Conseil fédéral (CF) et de la Chancellerie fédérale (ChF).

Rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les contrats / commandes

En 2023, 95 % des paiements effectués pour des acquisitions étaient reliés à une commande dans la GCo (+ 15 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, cf. [annexe 8.1.2](#)). L'OFROU gère les contrats relatifs aux projets de routes nationales dans la GCo depuis le 1^{er} septembre 2022. L'augmentation de la proportion des paiements effectués pour des acquisitions et des contrats s'explique en grande partie par la saisie de tous les projets de routes nationales dans la GCo. Les autres paiements non référencés sont dus pour la plupart à de petites acquisitions de moins de 5000 francs. L'inscription des acquisitions dans la GCo n'est obligatoire qu'à partir d'un montant de 5000 francs. Cet aspect de l'exhaustivité des données a donné lieu à une mesure définie en 2018, qui a pu être menée à bien (cf. [annexe 8.9.2](#)).

Rapport entre les contrats dépassant le seuil OMC et les adjudications

Depuis 2020 plus de 95 % des contrats dépassant le seuil OMC sont reliés chaque année à une adjudication dans le système GCo. En 2023, la valeur totale est de 98 % (cf. [annexe 8.1.1](#)). Les collaborateurs sont périodiquement sensibilisés à l'importance de cette activité, afin que la quote-part correspondante demeure élevée.

3.2 Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux

Le premier rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération sur leurs marchés publics a été publié le 20 septembre 2019. Cette publication fait écho à une recommandation de la DéFin du 12 décembre 2017. Elle favorise la transparence et la compréhension des marchés publics dans les quatre services d'achat centraux, à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC).

Comme l'année précédente, les analyses figurant dans le sixième rapport annuel conjoint ainsi que le présent rapport se fondent sur les mêmes données (à l'exception de la CVC). Les analyses du rapport annuel conjoint n'incluent toutefois que les acquisitions qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux, tandis que le présent rapport englobe aussi les acquisitions relevant de la compétence décentralisée des services demandeurs.

Le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux a été publié sur le site Internet de la CA le 13 septembre 2024, en même temps que le présent set de reporting.

3.3 Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs

Selon l'art. 27 OMP, les adjudicateurs de la Confédération publient au moins une fois par année sous forme électronique les marchés dont la valeur est égale ou supérieure à 50 000 francs⁸. Le 13 septembre 2024, l'administration fédérale centrale a publié pour la troisième fois cette liste sur le site Internet de la CA. La publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. Ce document, lisible par une machine, permet un tri selon des paramètres personnalisés.

Tous les marchés publics soumis à la LMP et dont la valeur atteint au moins 50 000 francs (TVA comprise) sont soumis à l'obligation de publication. Afin de garantir l'uniformité de la

⁸ Cette disposition sert à mettre en œuvre la motion suivante : www.parlament.ch > Travail parlementaire > CURIA VISTA > Objets > 14.3045 Transparence des marchés publics passés par la Confédération. Publication des informations clés concernant tous les marchés d'un montant de plus de 50 000 francs

structure des données contractuelles de toutes les listes, la CA a coordonné sa procédure de publication avec d'autres adjudicateurs majeurs au sein de la Confédération, mis à disposition des informations sur son site Internet et publié des recommandations⁹.

3.4 Comparabilité de la StatPA et du compte d'État

La StatPA et le compte d'État présentent des différences dues au fait que leurs données ne sont pas collectées selon les mêmes principes. Le compte d'État distingue les paiements pour les investissements et les dépenses courantes. Il tient compte des amortissements et des régularisations par exercice selon les règles de la « comptabilité commerciale ». La StatPA ne porte en revanche que sur les flux financiers liés aux acquisitions, c'est-à-dire les montants que l'administration fédérale centrale a effectivement versés à ses fournisseurs au cours d'une année civile pour des prestations relevant du droit des marchés publics.

3.5 Interlocuteur

Les départements, la ChF et les unités administratives correspondantes restent propriétaires des données inscrites dans les instruments du controlling des achats. L'OFCL est chargé de répondre aux questions. La ChF assure la coordination des demandes interdépartementales relevant de la loi sur la transparence (LTrans).

⁹ Les modalités relatives à la publication des marchés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs sont publiées dans les Recommandations aux services d'achat de la Confédération rattachés à des unités de l'administration fédérale décentralisée: www.bkb.admin.ch > Rapports > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs > Recommandations pour les autres services d'achat de la Confédération (état au 13 septembre 2024).

4 Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions fournit des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il comprend les groupes de produits mentionnés ci-dessous dans les domaines des biens et de la construction. Les données sont recueillies au moyen d'un questionnaire standardisé avant la publication des adjudications sur le site simap.ch.

En 2023, le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions a compté 421 appels d'offres : 23 dans le domaine des biens et 398 dans le domaine de la construction. Pour ces 421 appels d'offres, le volume de commandes s'est élevé à 2,96 milliards de francs. Parmi toutes les adjudications d'une valeur supérieure au seuil de l'OMC, le monitoring tient compte de 41 % des appels d'offres (le calcul ne tient pas compte du domaine des EPF)¹⁰. Le service spécialisé des marchés publics écologiques de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a été associé à l'analyse dans le domaine des achats durables.

<i>Groupe de produits</i>	<i>Compétence</i>	<i>Nombre d'appels d'offres OMC en 2023</i>	<i>Volume (en millions de francs)</i>
Articles en papier et papier d'impression	OFCL	3	13,93
Matériel informatique, y c. téléphones mobiles	OFCL, armasuisse	6	77,15
Mobilier	OFCL	1	17,33
Travaux de nettoyage	OFCL	-	-
Coton / textiles	armasuisse	7	211,79
Véhicules	armasuisse	5	30,89
Nettoyants multi-usages	armasuisse	1	1,37
Bâtiment : travaux de construction	armasuisse, OFCL, OFROU, Domaine des EPF	104	337,30
Bâtiment : prestations de mandataire et concours ¹¹	armasuisse, OFCL, OFROU, Domaine des EPF	63	293,02
Génie civil : prestations de construction	OFROU, armasuisse, Domaine des EPF	66	1011,44
Génie civil : prestations de mandataire et concours	OFROU, armasuisse	165	961,84

¹⁰ Le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions prend en compte les acquisitions soumises aux règles de l'OMC effectuées par les services d'achat centraux. Dans le domaine de la construction, il prend de surcroît en compte des acquisitions soumises aux règles de l'OMC réalisées par le domaine des EPF.

¹¹ Une distinction supplémentaire peut être faite parmi les prestations de mandataire : l'adjudicataire a également assumé la direction de l'entier du projet dans 27 marchés. Pour les 36 autres, les prestations de mandataires ne comprenaient pas de chef de file pour l'entier du projet.

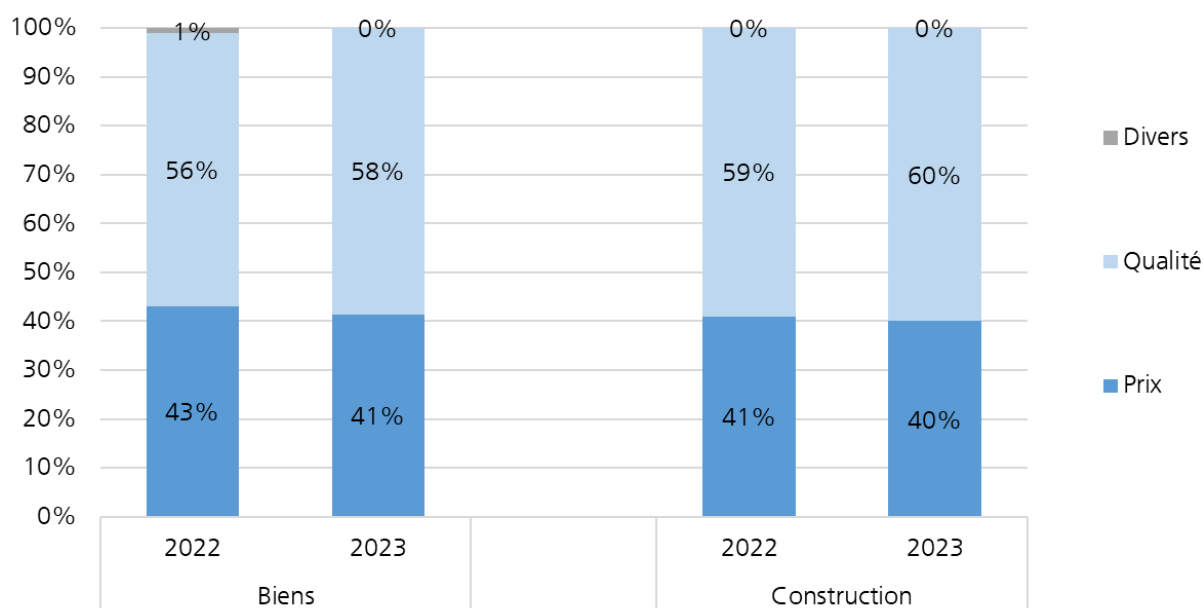
Les différents aspects de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions sont continuellement mis en œuvre dans la pratique. La mesure dans laquelle les objectifs stratégiques sont remplis dans les différentes procédures dépend fortement de l'objet du marché. La marge de manœuvre pour la formulation des critères axés sur la qualité, la durabilité ou l'innovation varie considérablement. Dans le domaine de la construction, par exemple, cette marge de manœuvre est nettement plus importante pour l'acquisition de prestations de mandataire que pour celle des différents travaux de construction.

4.1 Acquisitions axées sur la qualité

L'art. 41 totalement révisée prévoit que le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'« offre la plus avantageuse ». Les critères qualitatifs tenant compte des besoins doivent à l'avenir avoir plus de poids par rapport au prix.

Il convient de garder à l'esprit que même les appels d'offres avec une pondération de prix élevée exigent des normes de qualité. Des critères relatifs à la qualité ne sont en outre pas formulés uniquement dans les critères d'adjudication, mais également dans les critères d'aptitude et les spécifications techniques. Cela signifie donc que certains thèmes sont pris en compte, par exemple, dans les spécifications techniques et semblent avoir moins de poids au regard du graphique ci-dessous. Les évaluations détaillées dans les domaines des biens et du génie civil figurent à l'[annexe 8.8.3](#).

Voici la situation des critères d'adjudication :



Pondération moyenne des critères d'adjudication : l'évaluation se fonde sur 421 appels d'offres examinés.

Les critères d'adjudication axés sur la qualité sont pondérés à 60 % en moyenne (+ 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente). Les critères de qualité peuvent porter autant sur le produit ou l'offre que sur le soumissionnaire. Les critères de qualité comprennent la durabilité, l'innovation et d'autres critères de qualité (par ex. références, assurance de la qualité, organisation, délai, etc.). La catégorie « Autre » comprend par exemple le critère d'adjudication du plurilinguisme.

La majorité des prestations examinées sont des prestations complexes (89 %). Les aspects de qualité revêtent dès lors une importance particulière. Il existe toutefois une limite minimale de 20 % pour la pondération du prix dans les marchés complexes (cf. ATF 143 II 553, consid. 6.4). L'[annexe 8.8.2](#) comprend des évaluations détaillées à ce sujet.

Afin de garantir la qualité d'une prestation à acquérir, le respect des normes suivantes est parfois exigé en plus des références :

- norme de management de la qualité ISO-9001 ;
- norme de management environnemental ISO-14001 ;
- norme ISO-25010 relative aux exigences de qualité et évaluation des systèmes et du logiciel.

4.2 Achats durables

Selon l'art. 2 LMP, réaliser des achats publics durables signifie utiliser les deniers publics de manière économique, écologique et socialement responsable. Les réflexions sur la durabilité commencent déjà avant la procédure d'acquisition à proprement parler. L'entretien d'une solution existante peut par exemple être plus durable que son remplacement. Les services demandeurs et les services adjudicateurs doivent évaluer, dès le stade de la définition des besoins, où se situent les leviers les plus importants en vue d'acquérir des solutions ou des produits durables.

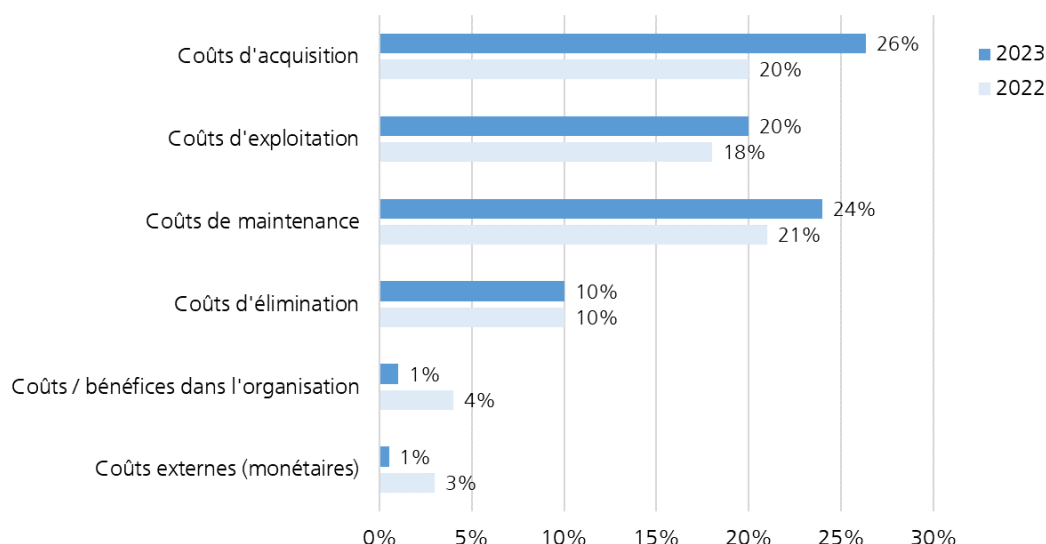
La CA et la KBOB promeuvent les marchés publics durables, par exemple, en publiant des directives, des recommandations et des fiches techniques. La plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP) facilite la recherche d'informations pour les acheteurs de tous les services d'achat (www.pap.swiss). La matrice de pertinence sert par exemple de guide à l'intention des acheteurs et des services demandeurs. Grâce à cette matrice, il est possible de clarifier, avant une acquisition, quels thèmes et quels aspects de la durabilité sont importants pour l'objet du marché en question.

4.2.1 Aspects économiques

Dans l'optique d'un achat durable, il est par exemple possible de prendre en compte l'ensemble des coûts du cycle de vie d'un produit au moment de l'appel d'offres ou de l'évaluation des offres.

Dans le domaine de la construction notamment, on tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie dès la conception du projet. Au moment de lancer un appel d'offres pour des prestations de construction, il n'est donc plus nécessaire de tenir compte des coûts du cycle de vie, car ils ne sont pas considérés comme déterminants pour l'adjudication lors de l'évaluation de l'offre (par exemple, pour certaines catégories de métiers, telles que les entrepreneurs, les plâtriers, les peintres, etc.). C'est principalement pour cette raison que les coûts du cycle de vie n'ont pas été demandés dans 70 % des appels d'offres examinés.

Pour les 30 % d'appels d'offres restants, c'est non seulement le prix d'acquisition, mais également le coût total de possession attendu sur l'entier du cycle de vie (TCO ou *total cost of ownership*) qui ont été pris en considération. Outre les coûts d'acquisition, ce sont les coûts d'exploitation et d'entretien qui ont été le plus souvent pris en compte (voir également les évaluations détaillées à l'[annexe 8.8.4](#)). Très peu d'appels d'offres ont tenu compte des coûts sociaux et écologiques externes, en plus des TCO.



Éléments de coût examinés : plusieurs réponses possibles, l'évaluation se fonde sur 385 appels d'offres.

4.2.2 Aspects sociaux

Pour réaliser un achat durable, la LMP prévoit au minimum les aspects sociaux suivants comme conditions de participation obligatoires :

- les soumissionnaires qui fournissent des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial (art. 12, al. 1, LMP) ;
- les soumissionnaires qui fournissent des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (art. 12, al. 2, LMP en relation avec l'[annexe 6](#)) ;
- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 1 à 4, LMP).

Ces trois points ont été pris en compte dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens et services ainsi que de la construction. Dans ses contrats d'acquisition, l'administration fédérale promeut habituellement le respect de ses dispositions par les fournisseurs.

Dans un marché portant sur l'achat de textiles, armasuisse a effectué des audits afin de garantir le respect des critères sociaux, dont l'égalité salariale. Les évaluations détaillées pour le domaine des biens figurent à l'[annexe 8.8.5](#).

4.2.3 Aspects écologiques

La prise en compte de critères écologiques lors des procédures d'acquisition vise à favoriser les prestations innovantes et respectueuses des ressources naturelles et de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la législation fédérale entièrement révisée, le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation (art. 12, al. 3, LMP) figure parmi les conditions de participation impératives. Le respect de cette condition a été exigé dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens, des services et de la construction. D'autres critères écologiques sont formulés dans les spécifications techniques, dans les critères d'adjudication et, plus rarement, dans les critères d'aptitude. Les évaluations détaillées dans les domaines des biens et du génie civil figurent à l'[annexe 8.8.6](#).

Les critères d'adjudication dans le domaine de la durabilité ont été pondérés en moyenne à 2 %. Ce faible pourcentage reste stable par rapport à l'année précédente. Dans le domaine des biens, la moyenne se situe à 7 % (fourchette entre 0 et 43 %), tandis qu'elle se situe à 2 % dans le domaine de la construction (fourchette entre 0 et 40 %, voir l'[annexe 8.8.1](#)).

Dans le domaine de la construction, outre les dispositions légales telles que l'impact environnemental, des normes de durabilité écologique sont exigées lorsque cela est possible et judicieux¹². Les services de la construction et des immeubles ont ainsi fixé des exigences liées à des normes écologiques dans 57 % des appels d'offres en moyenne. Pour ce qui est du bâtiment, ces critères se traduisent par différents labels, tels que Minergie ou Eco, le standard Construction durable Suisse (SNBS), ou encore le standard de la Société suisse pour un marché immobilier durable (SGNI). Les exigences relatives à la protection de l'environnement dans les projets de génie civil concernant les routes nationales sont réglées dans la législation fédérale et arrêtées dans des normes et des directives. Dans le domaine du génie civil, par exemple, la durée de vie des produits (21 %), une note environnementale (25 %), les émissions de polluants (18 %) et le recyclage (17 %) ont été inclus dans les spécifications du contrat.

Les évaluations détaillées figurent à l'[annexe 8.8.6](#).

4.3 Acquisitions innovantes

Si la promotion de l'innovation reste un défi, c'est notamment pour la raison suivante : les services demandeurs et les services adjudicateurs évaluent, dans le cadre des dispositions légales, s'ils ont la possibilité de demander des solutions et des prestations innovantes et, le cas échéant, dans quelle mesure. Dans nombre de cas, cela n'est pas possible ou pas judicieux en raison de dispositions et de normes légales ou organisationnelles.

Dans 17 % des appels d'offres examinés, le processus d'acquisition a été conçu de sorte à encourager l'innovation (+ 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente). Un appel d'offres fonctionnel (4 %) a par exemple permis délibérément d'ouvrir la porte à des solutions innovantes. Dans le cadre de ce genre d'appel d'offres, les résultats attendus sont décrits afin de laisser aux soumissionnaires une grande liberté dans la recherche de la solution. Les procédures de concours permettent d'intégrer des solutions innovantes (5 %). D'autres possibilités, telles que la procédure de dialogue ou la procédure de mandat d'étude parallèle sont rarement utilisées.

Dans 33 % des appels d'offres examinés, des critères susceptibles de favoriser les acquisitions innovantes ont été choisis (- 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente). Ces critères ont été inclus principalement sous la forme de critères d'adjudication (23 %) et de spécifications techniques (17 %).

Parmi les appels d'offres examinés, les demandes les plus fréquentes concernaient les nouvelles technologies (28 %) et la gestion efficace des ressources naturelles (26 %).

Dans le domaine des biens, une analyse de marché a permis de clarifier s'il existait des solutions innovantes dans 10 des 23 appels d'offres.

Les évaluations détaillées figurent à l'[annexe 8.8.7](#).

¹² L'OFROU a soumis tous ses projets de construction aux procédures ordinaires prévues par les dispositions en matière d'environnement et d'aménagement du territoire. Jusqu'à leur réalisation, ils doivent satisfaire les exigences de la législation environnementale (par exemple dans les domaines de l'air, du bruit, de la nature et du paysage) et sont soumis à deux études d'impact sur l'environnement. Ainsi, seuls des projets de construction durables sont réalisés. En outre, des critères supplémentaires sont exigés lorsque cela est possible.

4.4 Acquisitions favorables aux soumissionnaires

En 2023, l'administration fédérale centrale a travaillé avec environ 30 000 entreprises. Plus de 94 % d'entre elles sont des PME (elles emploient moins de 250 personnes)¹³. Parmi les appels d'offres examinés sur simap.ch, 74 % des adjudicataires sont des PME (+ 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Sont réputées « favorables aux soumissionnaires » les mesures propres à réduire les obstacles à la participation à un marché public. Elles permettent notamment d'augmenter les chances des PME de participer aux procédures d'adjudication avec les ressources dont elles disposent. Des mesures ont été prises pour rendre les procédures d'acquisition favorables aux soumissionnaires, notamment aux PME, dans 71 % des appels d'offres examinés. Dans le domaine des biens, la sous-traitance a très souvent été autorisée (65 %). Dans le domaine de la construction, le recours à des communautés de soumissionnaires (60 %) et à des fournisseurs de prestations individuels¹⁴ (19 %) compte parmi les autres mesures prises.

Le droit totalement révisé prévoit aux art. 26 al. 3 et art. 27 al. 3, LMP pour réduire la charge administrative, que certaines preuves puissent être remises plus tard, voire que seul le soumissionnaire classé premier ait à les fournir. L'adjudicateur a fait usage de telles possibilités dans 65 % des appels d'offres examinés.

Dans 28 % des cas, la solution retenue a été celle d'un soumissionnaire avec des sous-traitants. Les communautés de soumissionnaires sont généralement autorisées dans le domaine de la construction. Une communauté de soumissionnaires s'est vu adjuger le marché dans 18 % des cas.

Les évaluations détaillées figurent à l'[annexe 8.8.8](#).

¹³ Le nombre de « 30 000 entreprises » s'obtient en additionnant le nombre de numéros DUNS (*data universal numbering system* ; 99 % des paiements liés à des acquisitions en 2023) et celui de numéros d'identification des entreprises (IDE ; 1 % des paiements liés à des acquisitions en 2023). La proportion « plus de 94 % de PME » se fonde sur l'extrait du registre IDE de l'OFS en date du 6 mai 2024.

¹⁴ Les fournisseurs de prestations individuels sont des concepteurs ou des entrepreneurs, partenaires contractuels directs du maître d'ouvrage, qui se concentrent sur leurs prestations propres.

5 Évaluations globales relatives aux marchés publics

Les évaluations sont présentées par domaine thématique :

- le chapitre 5.1 donne un premier aperçu des adjudications, des contrats et des paiements effectués pour des acquisitions ;
- le chapitre 5.2 met l'accent sur les compétences des services d'achat centraux et sur les délégations qu'ils ont octroyées ;
- le chapitre 5.3 classe les acquisitions de l'administration fédérale dans les domaines suivants : construction, biens, informatique, services et conseil ;
- le chapitre 5.4 porte plus particulièrement sur la procédure d'adjudication de gré à gré ;
- le chapitre 5.5 analyse la structure des fournisseurs (par ex. répartition géographique).

5.1 Évaluations globales par département

Adjudications de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC

En 2023, l'administration fédérale a procédé à 998 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 6,39 milliards de francs. Elles se répartissent comme suit entre les départements :

- DDPS : 2,21 milliards de francs (251 adjudications)
- DFF : 1,91 milliard de francs (212 adjudications)
- DETEC : 1,87 milliard de francs (394 adjudications)
- DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF : 0,40 milliard de francs (141 adjudications)

Le nombre d'adjudications dépassant le seuil OMC a baissé par rapport à l'année précédente (- 44). Les comparaisons d'une année à l'autre peuvent présenter d'importantes fluctuations, car ce type d'adjudications dure en général longtemps et comprend des options. Les deux acquisitions d'armement (avions de type F-35A et système de défense sol-air de longue portée [DSA-LP]) réalisées en 2022 ont engendré une fluctuation extraordinaire du volume, ce qui explique que le volume des adjudications ait diminué de plus de 8 milliards de francs par rapport à 2022.

En outre, depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2021, de la législation révisée, les adjudications effectuées au titre des articles d'exception relatifs au maintien de la sécurité intérieure ou extérieure ou de l'ordre public (art. 10, al. 4, let. a, LMP) ou pour la protection de la santé (art. 10, al. 4, let. b, LMP) ne font plus partie des présentes évaluations.

Contrats, indépendamment du seuil OMC

Des contrats peuvent être conclus à l'issue de l'adjudication et après l'échéance du délai de recours de 20 jours. En 2023, 153 376 nouveaux contrats ou commandes ont vu le jour. Ils ne se rapportent pas uniquement aux adjudications dont la valeur dépasse le seuil OMC, mais de manière générale à toutes les adjudications, indépendamment de la valeur du marché. Ces contrats peuvent en outre porter sur des adjudications remontant à plusieurs années. La répartition entre les départements est la suivante :

- DDPS : 2,36 milliards
(81 106 contrats / commandes)
- DETEC : 1,86 milliard (4 092 contrats / commandes)
- DFF : 1,04 milliard (54 713 contrats / commandes)
- DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF : 0,75 milliard de francs
(13 465 adjudications)

Nombre de ces contrats et commandes se trouvent directement liés à un contrat-cadre enregistré dans le système GCo (par ex. commandes d'articles destinés au stock ou livrés directement à des tiers). 81 % du volume des contrats concernent des marchés subséquents.

Le volume des contrats peut présenter de fortes fluctuations d'année en année. Ainsi, les deux acquisitions d'armement déjà mentionnées, qui ont engendré une forte augmentation du volume pour l'année 2022, n'apparaissent plus dans la base de données des contrats pour l'année 2023. Le volume de 6 milliards de francs ne peut donc pas être directement comparé avec l'année précédente.

86 % des contrats et des commandes ont une durée égale ou inférieure à un an. Cela représente 19 % du volume des contrats. Les 14 % restants ont une durée supérieure à un an (81 % du volume des contrats).

Paiements effectués pour des acquisitions

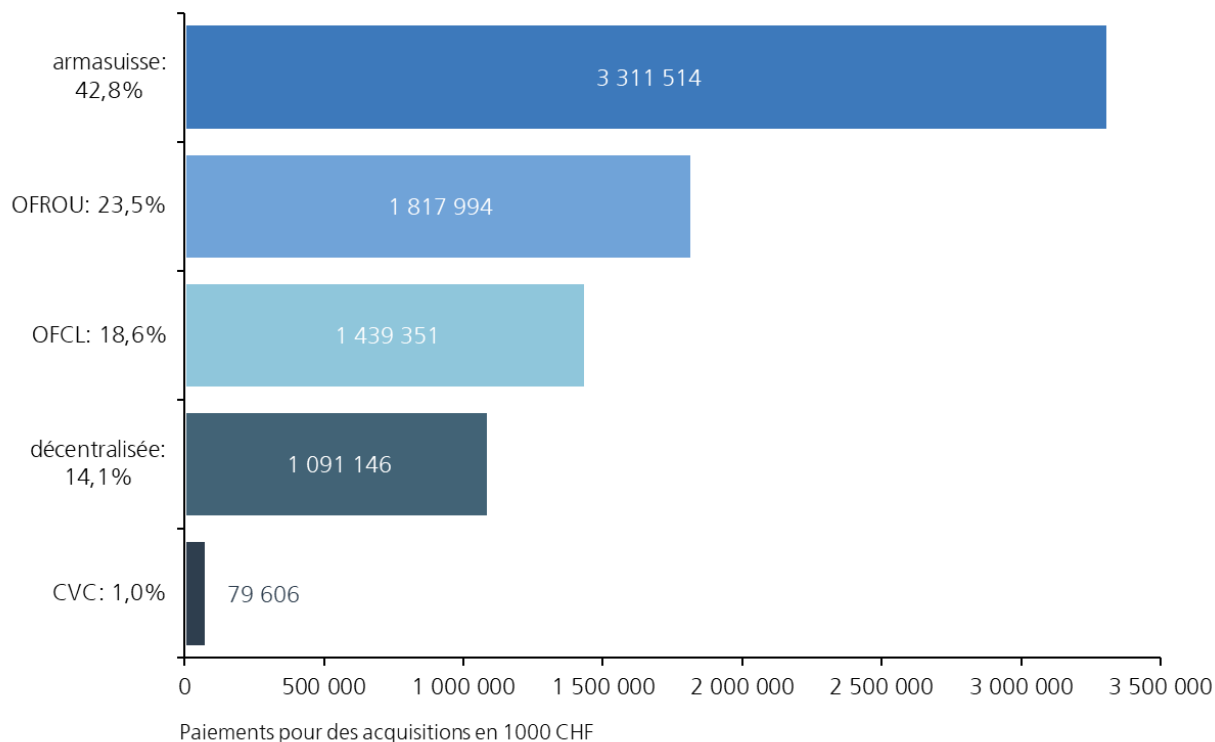
En 2023, des paiements effectifs d'un montant de 7,74 milliards de francs ont été effectués, soit environ 459 millions de plus qu'en 2022. Le montant des paiements effectués par l'administration fédérale en 2023 pour des acquisitions se répartit comme suit entre les différents départements :

- DDPS : 3,58 milliards
- DETEC : 1,99 milliard
- DFF : 1,04 milliard
- DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF : 1,13 milliard

Les départements qui affichent les principaux paiements pour des acquisitions sont ceux qui abritent les principaux services d'achat centraux, à savoir armasuisse (DDPS), l'OFROU (DETEC) et l'OFCL (DFF). Dans les domaines des routes nationales, de la migration, des technologies de l'information et de la communication ainsi que de l'armement, on constate une augmentation des paiements pour des acquisitions par rapport à l'année précédente.

5.2 Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP

Les paiements effectués pour des acquisitions sont affectés aux 60 catégories d'acquisitions en fonction de la compétence définie dans l'Org-OMP et à l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats¹⁵. Le diagramme ci-dessous indique la compétence en vertu de l'annexe 1 susmentionnée, indépendamment de l'unité administrative qui a réglé les factures.



Un tableau détaillé par département figure à l'[annexe 8.3.1](#). Près de 86 % des paiements de l'administration fédérale (6,65 milliards de francs) ont été effectués par les quatre services d'achat centraux pour des acquisitions qui, selon l'Org-OMP, relèvent de leur compétence :

- armasuisse a effectué 43 % des paiements pour des denrées alimentaires, des textiles, du carburant, du matériel militaire, des produits médicaux et pharmaceutiques, des véhicules à moteur, des services de transport, des biens et services de sport, des équipements informatiques et des moyens de télécommunication pour l'armée et des constructions militaires ;
- l'OFROU a exécuté 23 % des paiements pour la construction de routes nationales ;
- 19 % des paiements ont été effectués par l'OFCL pour des acquisitions relevant des catégories suivantes : publications, prestations d'agence comprises, documents de sécurité, bureautique, imprimantes, équipements de bureau et d'aménagement des locaux, matériel de bureau, services postaux, informatique et moyens de télécommunication pour le domaine civil, services informatiques et constructions civiles ;
- la CVC a effectué 1 % des paiements pour les voyages d'affaires de la Confédération¹⁶.

Par ailleurs, des acquisitions ont également été effectuées de manière décentralisée. Enfin, 14 % des paiements concernent des catégories d'acquisitions qui, conformément à l'annexe 1 de l'Org-OMP, ne relèvent pas de la compétence des services d'achat centraux.

¹⁵ www.beschaffung.admin.ch > Informations pour les services demandeurs > Instructions (état au 13 septembre 2024).

¹⁶ En 2023, la CVC a acquis de manière centralisée des vols en Europe et dans le monde entier, des trajets en train internationaux, des nuits d'hôtel, des locations de voiture et d'autres prestations de voyage pour un montant total de 26,2 millions de francs (3,6 millions de francs de plus par rapport à 2022).

Les services d'achat centraux ont la possibilité de déléguer des compétences d'acquisition au moyen de conventions écrites. Ils l'ont fait en 2023 dans 132 cas (dont 61 pour armasuisse, 68 pour l'OFCL et 3 dans le domaine de la sécurité). Le nombre de délégations a augmenté par rapport à l'année précédente (+ 3 délégations). Cinq délégations d'armasuisse sont arrivées à échéance en 2022 et neuf délégations ont été conclues en 2023. À l'OFCL, ces chiffres sont respectivement de cinq et quatre (voir l'évaluation détaillée à l'[annexe 8.3.2](#)).

En cas de délégations de compétences d'acquisition, les services d'achat centraux vérifient que les conditions requises à ce titre sont remplies (cf. art. 13 Org-OMP). Le délégataire doit disposer de solides connaissances en matière de marchés publics et démontrer qu'une acquisition centralisée n'est pas opportune. Ces vérifications ont eu lieu sous une forme standardisée entre décembre 2023 et janvier 2024 auprès de tous les délégataires. Les services demandeurs ont confirmé par une déclaration ad hoc que toutes les délégations remplissaient les conditions mentionnées et que les modalités convenues étaient respectées.

Il existe trois types de délégations.

1. Délégation pour des acquisitions d'une valeur inférieure au seuil

Sur les 132 délégations de l'année 2023, 59 règlent l'acquisition à titre durable de biens (cf. délégation spéciale ci-dessous) et de services jusqu'à la valeur seuil fixée pour les appels d'offres publics.

2. Délégations liées à un projet d'acquisition spécifique

Sur les 132 délégations de l'année 2023, 70 règlent des acquisitions de durée limitée de biens et de services en lien avec un projet spécifique.

Concernant les deux premiers types de délégations, le service d'achat central OFCL a délégué en 2023 un volume d'acquisition de quelque 150 millions de francs, soit l'équivalent de 10 % des paiements effectués pour des acquisitions dans son domaine de compétence. Le service d'achat central armasuisse a délégué en 2023 un volume d'environ 172 millions de francs, ce qui représente une part de 5 %.

3. Délégations spéciales

Les délégations spéciales règlent l'acquisition à titre durable de biens et de services, indépendamment des valeurs seuil. Contrairement aux deux premiers types de délégation, qui sont accordés par les services d'achat centraux armasuisse et OFCL, les délégations spéciales relèvent de la CA. Cette dernière, d'une part, dispose de trois délégations spéciales dans le domaine de la sécurité et, d'autre part, a créé au moyen de délégations spéciales les solutions transitoires suivantes :

- a) Les services d'achat centraux armasuisse et OFCL sont autorisés à octroyer des délégations pour des acquisitions d'une valeur inférieure à 5000 francs hors TVA (« acquisitions en petites quantités »). Cette réglementation ne s'applique pas aux biens et aux services qui figurent dans l'assortiment ou le catalogue d'un service d'achat central ou qui peuvent être obtenus grâce à un contrat-cadre ;
- b) Les services d'achat centraux armasuisse et OFCL sont autorisés à octroyer des délégations pour l'acquisition de biens et de services à partir de 5000 francs et jusqu'à une valeur seuil actuellement fixée à 230 000 francs, hors TVA (« acquisitions inférieures au seuil », rapport compris). Sur les 61 délégations d'armasuisse, 18 sont basées sur cette autorisation, et il en va de même pour trois des 68 délégations de l'OFCL ;
- c) Conformément à l'annexe 1, ch. 5, Org-OMP, la Pharmacie de l'armée est autorisée à acquérir des produits médicaux et pharmaceutiques. D'après cette ordonnance, ce domaine est attribué à armasuisse, bien que la Pharmacie de l'armée soit compétente en la matière en tant que service d'achat spécialisé.

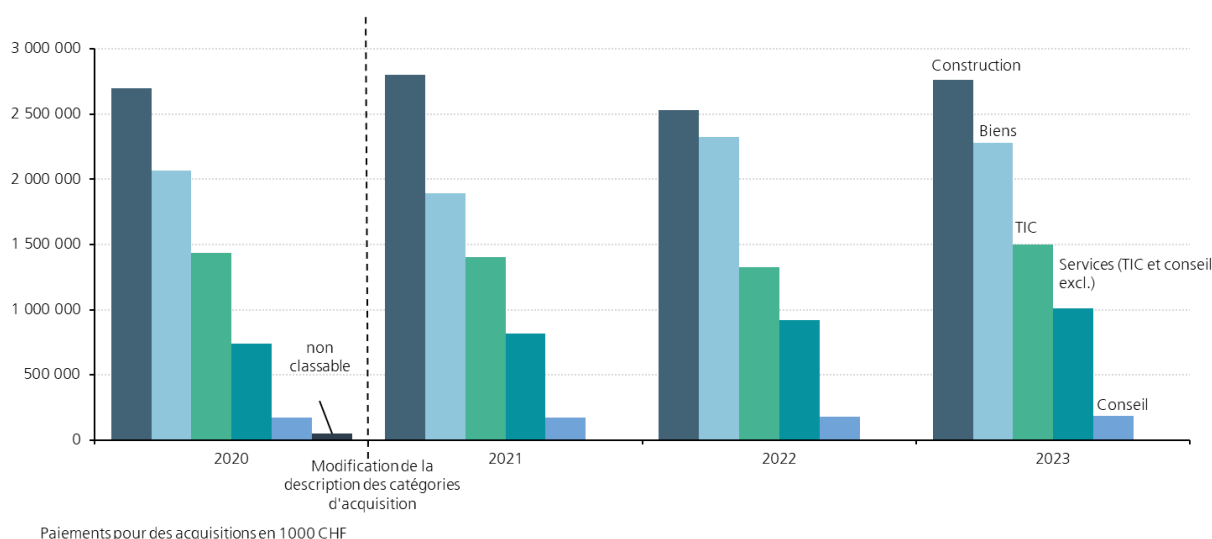
5.3 Domaines et catégories d'acquisitions

Le domaine « Construction » englobe le génie civil et la construction. Trois services d'achat centraux, principalement, sont compétents en la matière : l'OFROU (pour la construction des routes nationales), l'OFCL (pour les constructions civiles) et armasuisse (pour les constructions militaires). Avec 2,76 milliards de francs, l'administration fédérale centrale s'est acquittée de 36 % du montant total des paiements effectués en 2023 dans ce domaine. Tandis que la part des paiements effectués est restée stable par rapport à l'année précédente, le volume a augmenté de 236 millions de francs pour s'établir à 2,76 milliards de francs. Les paiements effectués pour des acquisitions dans les domaines des bâtiments militaires et des routes nationales ont augmenté par rapport à l'année précédente. On observe toutefois un recul des paiements dans le domaine de l'exploitation et de la remise en état des bâtiments civils.

La part des paiements effectués dans le domaine des biens a reculé de trois points de pourcentage par rapport à l'année précédente et se situe à 29 % des paiements liés à des acquisitions (- 41 millions de francs, soit 2,28 milliards de francs).

Dans le domaine de l'informatique, les paiements effectués pour des acquisitions avoisinent 1,5 milliard de francs. Dans ce domaine, la proportion des paiements (19 %) a légèrement augmenté (+ 1 point de pourcentage) par rapport à l'année précédente. Les paiements effectués pour des acquisitions dans ce domaine par l'administration militaire ont notamment augmenté.

Relativement stables par rapport à l'année précédente, les deux domaines des services affichent une légère tendance à la hausse sur les quatre dernières années. Les services (TIC et conseils exclus) représentent 1,01 milliard de francs (13 %). Pour le conseil, les paiements liés aux acquisitions se montent à 0,18 milliard de francs (2 %) en 2023.



Les évaluations détaillées des différentes catégories d'acquisitions et les analyses correspondantes reposant sur la base de données des contrats figurent à l'[annexe 8.4](#).

5.4 Procédure d'acquisition

En vertu de la LMP, les procédures suivantes s'appliquent à l'adjudication des marchés publics : procédure ouverte, procédure sélective, procédure sur invitation et procédure de gré à gré. Le chapitre 5.4.1 en donne un aperçu pour les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC. Lors d'une procédure de gré à gré, le marché est directement attribué à un soumissionnaire. Certaines conditions doivent être remplies à cet effet : le chapitre 5.4.2 revient sur ces conditions et fournit des informations sur l'assurance qualité pour les adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC.

Une adjudication peut donner lieu à un ou plusieurs contrats ou commandes. Les contrats permettent d'obtenir des engagements concrets. Le chapitre 5.4.3 analyse les procédures d'adjudication des contrats ayant commencé en 2023. De tels contrats peuvent se rapporter à des adjudications antérieures de plusieurs années.

5.4.1 Adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC selon la procédure utilisée

Toutes les adjudications dont le montant dépasse le seuil OMC sont saisies dans les systèmes Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications, qui font partie intégrante de la GCo. Les valeurs seuils OMC (hors TVA) suivantes sont actuellement déterminantes en matière de marchés publics :

- biens et services : 230 000 francs ;
- travaux de construction : 8 700 000 francs.

En 2023, l'administration fédérale a procédé à 998 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 6,39 milliards de francs. Ce volume est réparti comme suit entre les différentes procédures d'adjudication :

- 603 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure ouverte : 4,39 milliards
- 350 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés de gré à gré : 0,99 milliard
- 25 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure sélective : 0,54 milliard
- 20 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure sur invitation : 0,47 milliard

Le nombre et le volume d'adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC ont diminué par rapport à l'année précédente (- 44 adjudications, - 8,5 milliards de francs). Quatre facteurs doivent être pris en compte lors de toute comparaison des variations annuelles.

- Les adjudications portant sur des volumes élevés sont généralement effectuées sur plusieurs années. Selon la date d'adjudication, il peut en résulter des fluctuations dans les observations annuelles. En 2023, aucune adjudication n'a dépassé la valeur de 250 millions de francs. L'année précédente, le volume d'adjudication était toutefois exceptionnellement élevé. Il s'explique d'une part par l'achat d'avions de type F-35A et, d'autre part, par l'achat d'un système DSA LP.
- Acquisitions couvrant la totalité du cycle de vie : les coûts du cycle de vie comprennent les coûts d'acquisition, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts d'élimination. Dans de nombreuses procédures d'achat de biens ou de services de construction, les frais d'exploitation et d'entretien peuvent représenter un montant plusieurs fois supérieur aux coûts d'acquisition.
- Les adjudications dépendent des besoins. Ainsi, de 2020 à 2022, des prestations supplémentaires ont été acquises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.
- Depuis l'exercice 2021, certains contenus ont été adaptés aux exigences du droit révisé des marchés publics. La comparabilité avec les années antérieures à 2021 est donc limitée dans certains domaines. La présente évaluation ne prend pas en compte les adjudications pour lesquelles la LMP ne s'applique pas (art. 10).

Par conséquent, 85 % des marchés d'un montant supérieur au seuil OMC, soit 5,40 milliards de francs, ont été adjugés selon une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation). Les 15 % restants ont été adjugés selon une procédure de gré à gré dont la valeur est supérieure au seuil de l'OMC (0,99 milliard de francs).

Le nombre d'adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC a diminué par rapport à l'année précédente (- 59 adjudications). Leur volume a fortement diminué (- 1,30 milliard), pour s'établir à 0,99 milliard de francs.

Des évaluations détaillées des adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, classées par procédures d'acquisition, figurent à l'[annexe 8.5.1](#).

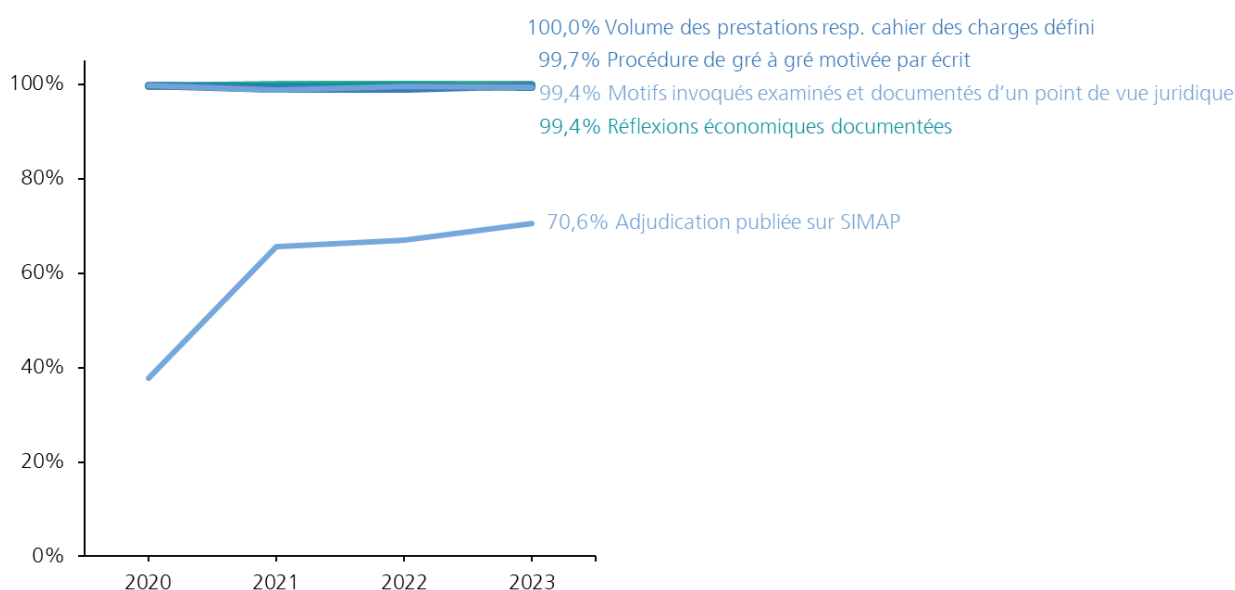
5.4.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité

Les commentaires ci-après se rapportent aux 350 adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC et qui ont déjà été mentionnées (volume de 0,99 milliard de francs).

La part des adjudications de gré à gré publiées sur le site simap.ch a progressé de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente pour s'établir à 71 %. Les adjudications de gré à gré ne doivent pas toutes être publiées. Avant la révision du droit des marchés publics, une obligation de publication restreinte s'appliquait aux adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC¹⁷. Depuis 2021, l'adjudicateur est tenu, en règle générale, de publier sur simap.ch les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, à l'exception de celles portant sur du matériel de guerre, des marchés indispensables à des fins de défense et de sécurité ainsi que celles passées dans le cadre de la coopération internationale au développement (art. 48, al. 1, LMP en relation avec l'annexe 5, ch. 1, let. c et d).

L'assurance qualité des adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC présente toujours un niveau élevé. La valeur affichée dépasse même 99 % pour les quatre critères suivants :

- des réflexions économiques ont été documentées avant l'adjudication (par ex. calcul des coûts, des avantages et de la rentabilité) ;
- le volume des prestations a été défini dans un cahier des charges ;
- les procédures de gré à gré ont été motivées par écrit ;
- les motifs invoqués ont été examinés d'un point de vue juridique et les résultats ont été documentés.



Part de réponses positives au sujet des adjudications en dessus de la valeur seuil OMC

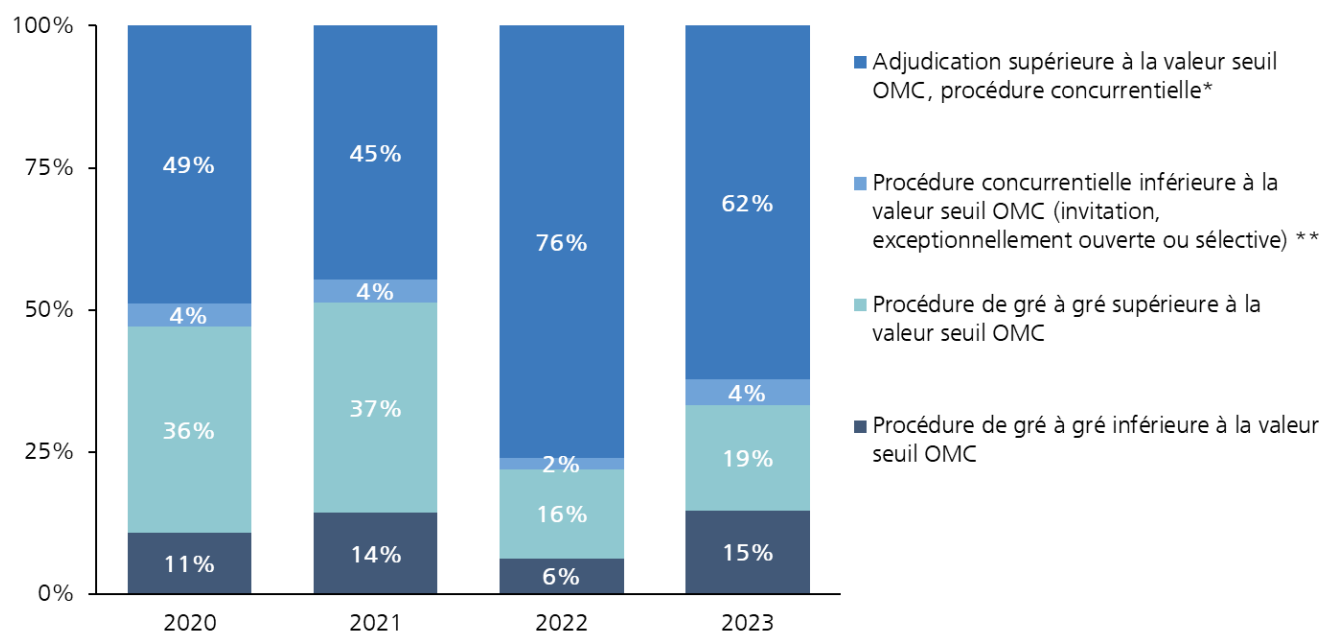
Les évaluations détaillées de l'assurance qualité pour les adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC figurent à l'[annexe 8.5.2](#).

¹⁷ En étaient exclus certains équipements civils destinés à des adjudicateurs militaires (exceptions figurant à l'annexe 1, chap. A, aLMP) et certains services (exceptions figurant à l'annexe 1a, chap. A, aLMP), tels que la location de services, certains mandats de recherche, des prestations médicales ou certaines campagnes ayant un but sociopolitique.

5.4.3 Volume des contrats selon la procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle

Le système SAP contient 153 376 contrats ou commandes qui relèvent du droit des marchés publics et qui ont commencé en 2023. Les engagements contractuels ainsi souscrits s'élèvent à 6,00 milliards de francs. Depuis 2022, les projets de routes nationales de l'OFROU figurent également dans la base de données.

Si l'on compare la procédure d'adjudication des contrats commençant en 2023 avec celle de leurs homologues des années précédentes, on obtient le résultat suivant :



* procédures ouverte, sélective et sur invitation uniquement à des fins de défense ou de sécurité (notamment les acquisitions du DDPS réalisées en 2022 : avions de combat et défense aérienne)

** procédures sur invitation et, exceptionnellement, procédures ouvertes ou sélectives

Comme cette base de données porte sur les contrats, la procédure d'acquisition peut également se référer à des marchés remontant à plusieurs années. En 2022, armasuisse a effectué deux grosses acquisitions en procédure sur invitation, ce qui se reflète dans la part élevée des procédures de concours¹⁸.

En 2023, près des deux tiers du volume des contrats reposent sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) et un tiers sur une procédure de gré à gré.

L'[annexe 8.5.3](#) comprend des évaluations détaillées à ce sujet.

¹⁸ Les procédures de concours incluent les procédures ouverte, sélective et sur invitation.

Tous seuils confondus, les contrats liés à une adjudication de gré à gré concernent le plus souvent des prestations :

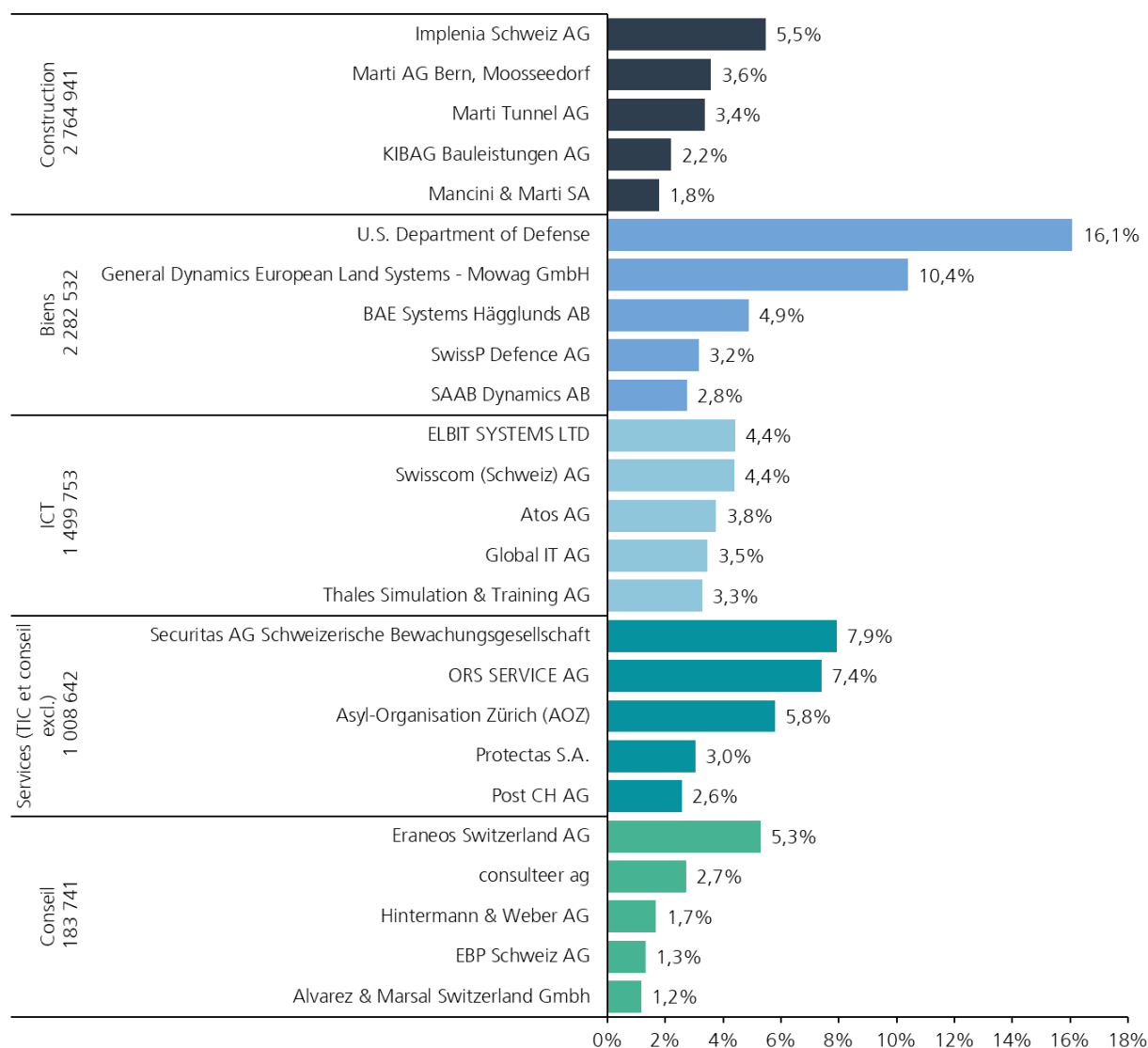
- qui n'atteignent pas la valeur seuil (150 000 francs pour la fourniture et les services ou 300 000 francs pour les travaux de construction, cf. annexe 4, ch. 2, LMP ; 41 % du volume des contrats, soit 821 millions de francs) ;
- qui, faute d'option, sont destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies par le soumissionnaire initial (marchés subséquents définis à l'art. 21, al. 2, let. e, LMP ; 29 % du volume des contrats adjudgés de gré à gré, soit 572 millions de francs) ; ou
- qui ne peuvent être fournies que par un seul soumissionnaire en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle (selon l'art. 21, al. 2, let. c, LMP ; 20 % du volume des contrats adjudgés de gré à gré, soit 391 millions de francs).

Les 11 % restants du volume des contrats adjudgés de gré à gré concernent d'autres motifs prévus par le droit des marchés publics (cf. [annexe 8.5.4](#)).

5.5 Analyse portant sur les fournisseurs

5.5.1 Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Indépendamment du domaine d'acquisition, les principaux fournisseurs de l'administration fédérale sur le plan du chiffre d'affaires sont surtout des entreprises d'armement et de construction (cf. [annexe 8.6](#)).



Fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'achat, paiements pour des acquisitions 2023 en 1000 CHF

Dans le domaine de la construction, les fournisseurs indiqués travaillent principalement pour l'OFROU, dans la construction de routes nationales et de tunnels : Implemia Suisse SA, Marti SA Berne, Marti Tunnel SA, Kibag Génie civil SA et Mancini & Marti.

Dans le domaine des biens, les cinq principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires de l'exercice 2023 opèrent dans le secteur de l'armement. Les entreprises Mowag Sàrl et BAE Systems Hägglunds AB fournissent des véhicules militaires. Le gouvernement américain fournit des systèmes aéronautiques. Les entreprises SwissP Defence SA et SAAB Dynamics AB fournissent des armes et des munitions pour l'armée.

Dans le domaine de l'informatique, l'entreprise Elbit Systems Ltd. livre des systèmes de conduite et des systèmes informatiques pour l'armée suisse. Swisscom SA met à disposition des moyens de télécommunication et des centres de calcul. La société Atos SA propose

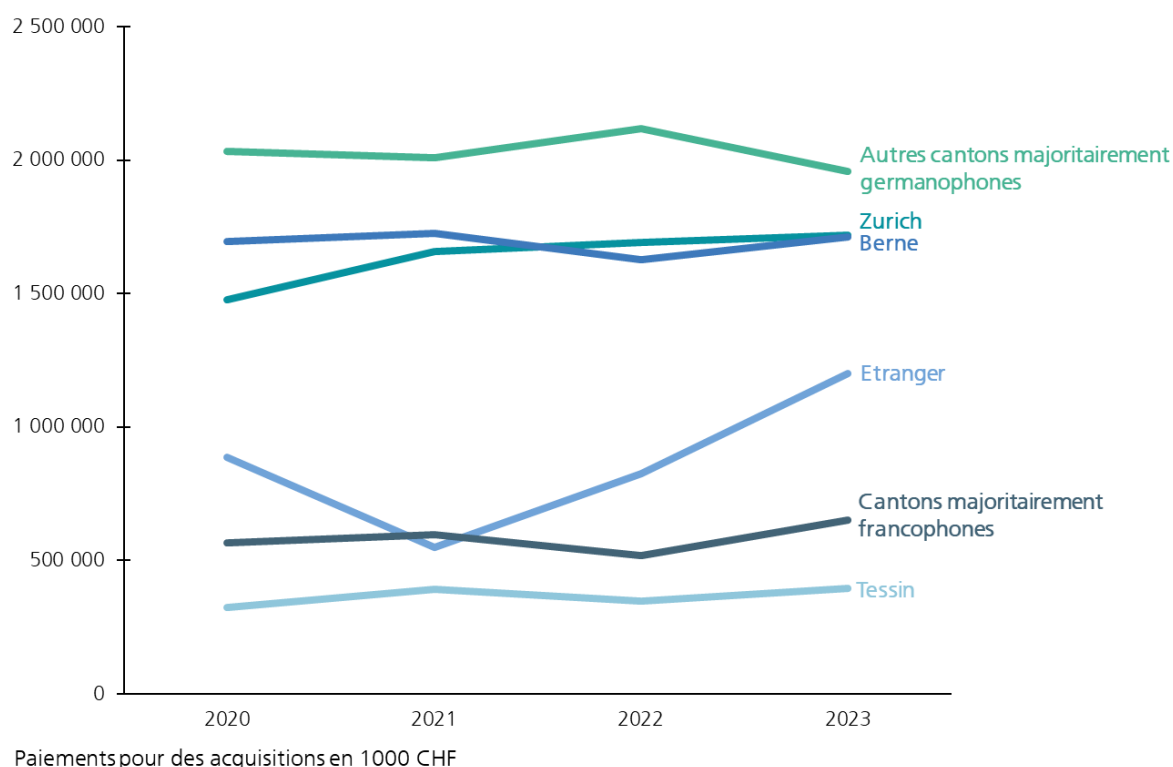
différentes prestations à l'administration fédérale militaire et civile (par ex. logiciels, réseaux radio de sécurité ou gestion électronique des affaires [GEVER]). L'entreprise Global IT SA fournit des technologies de l'information et de la télécommunication pour l'administration fédérale civile et militaire. L'entreprise Thales Simulation & Training SA fournit principalement des systèmes de formation (simulateurs) pour l'armée suisse.

Dans le domaine des services, les entreprises Securitas SA, ORS Service SA, Protectas SA et l'Asyl-Organisation Zürich (AOZ) assurent des prestations d'assistance et de sécurité dans les centres fédéraux pour demandeurs d'asile, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). La Poste Suisse SA fournit divers services postaux tels que les taxes postales pour le passeport et la carte d'identité.

Dans le domaine du conseil, les cinq principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires pour l'exercice 2023 sont les suivants : Eraneos Switzerland SA, consulteer SA, Hintermann & Weber SA, EBP Suisse SA Alvarez & Marsal Switzerland Sàrl.

5.5.2 Répartition géographique des fournisseurs

Les fournisseurs ayant leur siège à différents endroits sont généralement présentés séparément, afin de pouvoir analyser la répartition géographique des paiements effectués pour des acquisitions. Dans le cas des entreprises possédant une structure complexe, les paiements ne sont pas considérés dans l'optique du groupe, mais se réfèrent aux différentes succursales. Il est vrai que certaines sociétés centralisent leurs encaissements, auquel cas la répartition géographique de la création de valeur dans l'entreprise ne peut être évaluée ici.



Près de 49 % des paiements effectués pour des acquisitions sont allés à des entreprises établies dans les cantons de Zurich (22 %), Berne (22 %) et Lucerne (5 %). La proportion de paiements en faveur d'entreprises zurichoises s'explique par la capacité économique de ce canton. La proportion élevée des paiements destinés aux entreprises bernoises tient en partie à leur implantation à proximité de l'infrastructure de l'administration fédérale. Les paiements relevant du droit des marchés publics effectués aux établissements de RUAG, proches de la Confédération, ont légèrement augmenté. Ces derniers sont établis dans les cantons de Berne et de Lucerne.

La part des paiements effectués pour des acquisitions auprès des cantons majoritairement francophones a légèrement augmenté par rapport à 2022 et avoisine 8 % (+ 1 point de pourcentage).

En 2023, 16 % des paiements effectués pour des acquisitions (1,20 milliard de francs) sont allés à des entreprises établies à l'étranger. L'augmentation de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente s'explique principalement par les acquisitions effectuées auprès de l'industrie de l'armement américaine dans le domaine des systèmes aéronautiques.

Des évaluations détaillées sur quatre ans de la répartition géographique figurent à l'[annexe 8.6.3](#).

5.5.3 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2019 à 2022¹⁹

L'octroi de marchés supplémentaires (marchés subséquents) aux mêmes fournisseurs, excluant ou limitant la concurrence, comporte le risque de voir apparaître des « irrégularités ». Afin d'identifier d'éventuels risques ou éléments frappants grâce aux instruments du controlling des achats, l'OFCL a établi, pour la catégorie d'acquisitions 18 « Services », une liste des fournisseurs qui remplissent les quatre critères suivants :

- fournisseurs dont le chiffre d'affaires cumulé des quatre dernières années est égal ou supérieur à 150 000 francs par périmètre comptable ;
- fournisseurs ayant dégagé du chiffre d'affaires pendant au moins trois des quatre dernières années ;
- fournisseurs ayant réalisé un chiffre d'affaires l'année précédente ;
- fournisseurs pour lesquels aucun contrat reposant sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) ne figure dans la GCo en relation avec l'unité administrative concernée.

Les résultats montrent que 93 % des paiements examinés ne répondent pas à ces critères et qu'il n'y a, dès lors, aucun élément frappant.

Les critères définis ci-dessus sont réunis dans 7 % des paiements examinés. La part des paiements « présentant un élément frappant » a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente. Il s'agit de 404 relations commerciales avec un volume de paiements de quelque 350 millions de francs sur quatre ans. Les unités administratives ou les départements concernés ont justifié les rapports de mandat actuels ou futurs pour les relations commerciales correspondantes :

- 275 relations commerciales sont maintenues (paiements de 286 millions de francs sur quatre ans). Il s'agit, par exemple, des mandats suivants :
 - des marchés de services dans le domaine de l'environnement, de l'asile et des services de presse ;
 - la recherche scientifique dans les domaines de la politique de sécurité et la politique de paix²⁰ ;

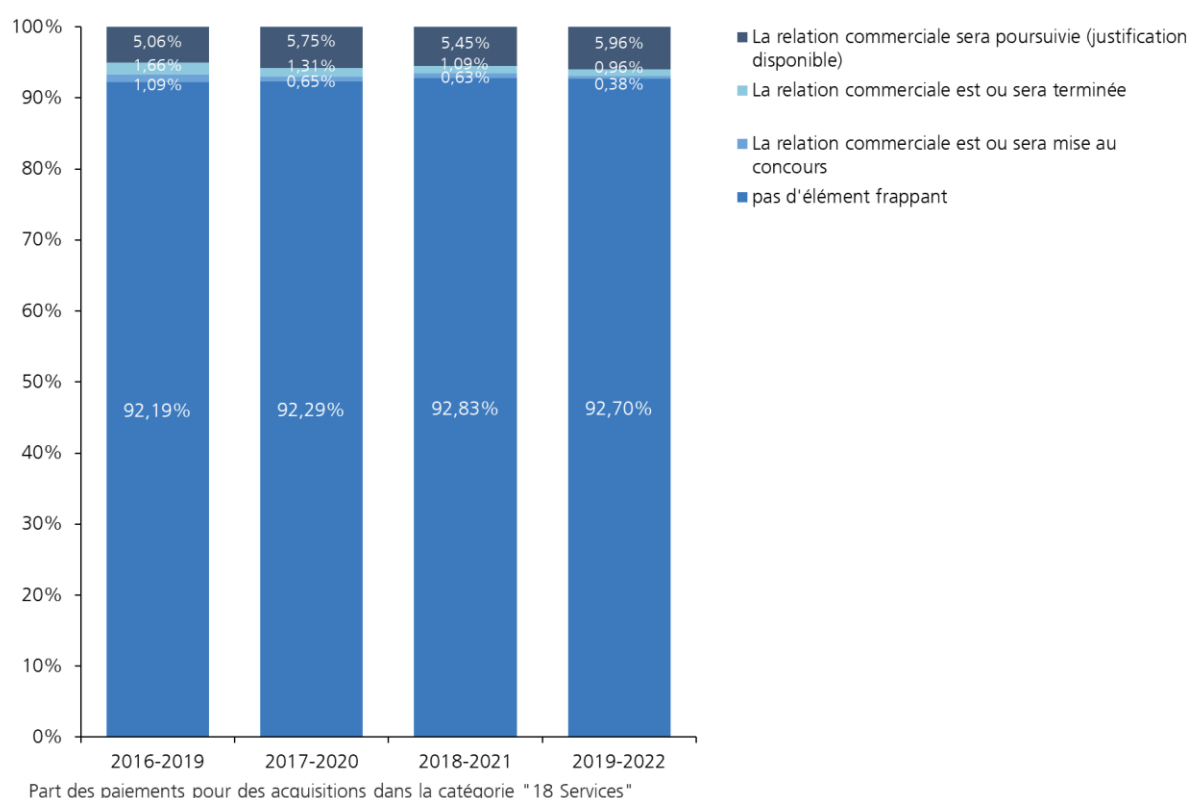
¹⁹ L'analyse pour la période de 2020 à 2023 figurera dans le set de reporting du secteur controlling des achats 2024.

²⁰ Les concepts de recherche par domaine politique (www.ressortforschung.admin.ch) ainsi que les informations sur les projets de recherche sont publiés (www.aramis.admin.ch).

- des prestations informatiques (développement de logiciel, intégration de systèmes, gestion des données, etc.)
- des services et des biens spécifiques au domaine équestre dans l'armée.

Les motifs juridiques invoqués le plus souvent se réfèrent à l'art. 21, al. 2, let. c, LMP (particularités techniques ou artistiques du marché sans qu'il existe de solution de rechange adéquate). Dans le cadre de mandats de recherche, la condition permettant une adjudication de gré à gré conformément à l'art. 21 al. 2 let. f, LMP s'applique également (prototypes ou prestations d'un nouveau genre).

- 72 relations contractuelles avec des fournisseurs ont pris fin avant le 31 décembre 2023. La fin des prestations est en outre planifiée pour 25 fournisseurs supplémentaires.
- 32 relations contractuelles avec des fournisseurs font actuellement ou feront prochainement l'objet d'un appel d'offres.



Les évaluations détaillées des éléments frappants concernant les marchés subséquents figurent à l'[annexe 8.7](#).

6 Controlling des mesures

Le degré d'application des mesures figurant dans les sets de reporting des années précédentes repose sur les déclarations des services demandeurs.

La mesure prise en 2018 (arrêté fédéral du 21 septembre 2018) avait pour objectif de saisir autant que possible tous les contrats dans l'application de gestion des contrats. En 2017, 71 % des paiements effectués pour des acquisitions étaient liés à une commande enregistrée dans le système GCo. Avec un taux qui se monte actuellement à 95 %, la mesure instaurée à l'échelle de la Confédération est close. Depuis le 1^{er} septembre 2022, les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU sont gérés dans la GCo. Le taux pour les années 2022 et 2023 a ainsi fortement augmenté. L'[annexe 8.9.1](#) renferme un bilan détaillé de la réalisation des objectifs.

La mesure prise l'année précédente (arrêté du Conseil fédéral du 15 septembre 2023) est maintenue : les services demandeurs doivent poser des jalons importants pour une acquisition de qualité, durable et innovante dès la définition des besoins.

Mesures selon l'arrêté du Conseil fédéral	Nombre de mesures (Une mesure à l'échelle fédérale désigne une mesure appliquée par les départements et la ChF. Elle apparaît dès lors huit fois dans la liste.)	Nombre de mesures appliquées (à 100 % selon la mesure ou la déclaration)	Nombre de mesures pas encore entièrement appliquées
Set de reporting 2022 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 15 septembre 2023)	8	0	8
Set de reporting 2021 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 16 septembre 2022)	-	-	-
Set de reporting 2020 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 17 septembre 2021)	8	8	0
Set de reporting 2019 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 18.9.2020)	8	8	0
Set de reporting 2018 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 20.9.2019)	17	17	0

Set de reporting 2017 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 21 septembre 2018)	14	14	0
--	----	----	---

L'avancement de la mise en œuvre ainsi que l'évaluation des mesures non encore mises en œuvre figurent à l'[annexe 8.9](#).

7 Mesures

Dès 2025, toutes les unités administratives utiliseront SAP Master Data Governance (SAP MDG) pour la nouvelle gestion centralisée des données de bases. La qualité des données saisies dans le système sera analysée et améliorée en continu. Le but visé est la consolidation des fournisseurs à l'échelle de la Confédération grâce à l'identifiant du partenaire commercial enregistré dans le système MDG. Le numéro DUNS (Data Universal Numbering System), utilisé jusqu'à présent pour la consolidation des fournisseurs, devra être remplacé. L'uniformité des données de base facilitera la consolidation des fournisseurs à l'échelle fédérale.

Le système MDG doit permettre la mise en œuvre du principe « *once only* », car les données des partenaires commerciaux ne sont saisies et gérées plus qu'à un seul endroit. S'il existe tout de même plusieurs données de base pour un même partenaire commercial, il convient d'utiliser le partenaire pour lequel il existe une liaison vers un registre. Il peut alors s'agir du registre d'identification des entreprises (IDE) ou du registre des entreprises et des établissements (REE). La mesure suivante est définie afin de relier l'acheteur dans le processus de mise en œuvre :

Objectif	Paramètre	Mesure
Qualité des données	Pour les nouveaux contrats et les nouvelles commandes : la proportion de partenaires commerciaux possédant un IDE augmentera de 2 % dans les deux prochaines années (à l'échelon de l'administration fédérale). Le paramètre se rapporte uniquement aux partenaires commerciaux ayant leur siège en Suisse. Administration fédérale (1 ^{er} trimestre 2024, sauf DDPS) : 94 % Valeur cible au 1 ^{er} trimestre 2026 : 96 % ²¹	Lors d'une nouvelle commande, il convient de contrôler s'il est possible de saisir un partenaire avec un numéro d'identification des entreprises (IDE) dans la base de données.

Ces mesures figurent à l'[annexe 8.10](#).

²¹ Chaque entreprise active en Suisse reçoit un numéro IDE. L'objectif de 100 % n'est toutefois pas atteignable, car des partenaires commerciaux sans numéro IDE continueront d'être saisis dans le système MDG : les particuliers d'une part et les entreprises ayant leur siège à l'étranger et n'étant pas actives en Suisse d'autre part.

8 Annexe 1 : Évaluations détaillées

8.1	Exhaustivité des données.....	31
8.1.1	Référencement dans la GCo : contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC	31
8.1.2	Référencement dans SAP : paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes connexes.....	32
8.2	Total par département	33
8.2.1	Paiements pour des acquisitions par département	33
8.2.2	Contrats de la GCo par département	34
8.3	Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition	35
8.3.1	Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP	35
8.3.2	Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA	36
8.4	Catégories et domaines d'acquisitions	37
8.4.1	Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition.....	37
8.4.2	Contrats par domaine d'acquisition	38
8.4.3	Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions	39
8.4.4	Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions	40
8.5	Procédure d'acquisition	41
8.5.1	Volume des adjudications dépassant le seuil OMC : par procédure d'adjudication	41
8.5.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité	42
8.5.3	Contrats de la GCo par procédures d'acquisition.....	44
8.5.4	Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré	45
8.6	Analyse portant sur les fournisseurs.....	48
8.6.1	Paiements pour des acquisitions : les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	48
8.6.2	Paiements pour des acquisitions : les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires	49
8.6.3	Répartition géographique des fournisseurs.....	50
8.7	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2019 à 2022	51
8.8	Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions	52
8.8.1	Pondération moyenne des critères d'adjudication.....	52
8.8.2	Genre de prestation	52
8.8.3	Critères liés à la qualité dans les appels d'offres	53
8.8.4	Prise en compte des critères économiques d'un achat durable	53
8.8.5	Prise en compte des critères sociaux d'un achat durable	54
8.8.6	Prise en compte des critères écologiques d'un achat durable	54
8.8.7	Questions relatives à la promotion de l'innovation	56
8.8.8	Questions relatives à la compatibilité avec les soumissionnaires et les PME	57
8.9	Controlling des mesures.....	58
8.9.1	Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente	58
8.9.2	Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre	59
8.10	Mesures	60

8.1 Exhaustivité des données

8.1.1 Référencement dans la GCo : contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC

Nombre de contrats/commandes en dessus de la valeur seuil OMC

Référence aux adjudications	2020	2021	2022	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	2023
Total	42 540	44 389	45 975	102	234	688	240	32 076	11 776	1 464	623	47 203
Référence à l'adjudication existante dans le système	41 607	42 562	44 964	102	234	685	240	31 533	11 539	1 464	620	46 417
Sans référence à l'adjudication	933	1 827	1 011	-	-	3	-	543	237	-	3	786
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	98%	96%	98%	100%	100%	100%	100%	98%	98%	100%	100%	98%

Volume total des contrats en dessus de la valeur seuil OMC en 1000 CHF

Référence aux adjudications	2020	2021	2022	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	2023
Total	6 223 787	4 138 647	13 577 338	30 056	176 566	127 824	130 653	1 846 583	798 511	112 461	1 626 102	4 848 754
Référence à l'adjudication existante dans le système	5 794 315	3 981 813	12 520 641	30 056	176 566	127 746	130 653	1 773 138	772 177	112 461	1 624 256	4 747 052
Sans référence à l'adjudication	429 472	156 834	1 056 698	-	-	78	-	73 445	26 334	-	1 846	101 702
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	93%	96%	92%	100%	100%	100%	100%	96%	97%	100%	100%	98%

8.1.2 Référencement dans SAP : paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes connexes

	2020	2021	2022	2023								
Paiements pour des acquisitions 2023 en 1000 CHF: référence au contrat	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total
Total	7 161 713	7 089 965	7 280 259	45 738	178 611	176 827	590 455	3 578 837	1 044 555	134 678	1 989 910	7 739 610
Référence au contrat existante	4 623 245	4 885 901	5 792 248	35 355	148 731	152 085	459 367	3 465 304	1 019 915	121 953	1 969 688	7 372 398
Pas de référence au contrat, catégorie "21.01 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction" et catégorie "21.02 Constructions de routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)". Les contrats d'investissements OFROU/FORTA ont été migrés du système TDCost vers le système GCO en août 2022. Dès 2023, les catégories 21.01 et 21.02 sont intégrées dans la somme "Pas de référence au contrat".	1 646 090	1 818 153	1 118 305	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pas de référence au contrat, catégorie 06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc. (saisie dans GCo compliquée par le grand nombre de très petites transactions)	32 808	35 344	58 624	2 577	7 243	3 218	21 312	17 751	5 477	4 439	4 747	66 763
Pas de référence au contrat, autres catégories	859 570	350 566	311 083	7 806	22 638	21 524	109 776	95 782	19 163	8 286	15 474	300 449
Part "référence au contrat existante"	65%	69%	80%	77%	83%	86%	78%	97%	98%	91%	99%	95%

8.2 Total par département

8.2.1 Paiements pour des acquisitions par département

Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF

Département	2020	2021	2022	2023
Parl, CF, ChF	37 262	42 426	42 420	45 738
DFAE	182 492	171 679	183 715	178 611
DFI	179 060	224 077	194 551	176 827
DFJP	253 184	292 989	386 659	590 455
DDPS	3 556 633	3 233 106	3 543 776	3 578 837
DFF	928 452	929 320	1 003 643	1 044 555
DEFR	138 676	145 637	138 129	134 678
DETEC	1 885 953	2 050 731	1 787 365	1 989 910
Total adm. féd.	7 161 713	7 089 965	7 280 259	7 739 610

Remarque :

Les chiffres de la StatPa ne se prêtent pas à des comparaisons avec ceux du compte d'État. Outre que la collecte des données est régie par des principes différents (catégorisation, comptes et moment de la comptabilisation), les affectations aux catégories d'acquisitions présentent une certaine discontinuité.

8.2.2 Contrats de la GCo par département

Département	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Parl, CF, ChF	245	230	264	288	58 522	36 169	32 135	37 028
DFAE	2 735	3 017	2 562	2 347	204 939	182 623	207 212	226 264
DFI	3 064	3 081	3 191	3 175	198 817	176 690	155 615	180 632
DFJP	1 403	1 361	1 344	1 261	1 083 968	105 638	189 847	148 845
DDPS	90 256	84 175	82 212	81 106	3 867 359	3 164 226	10 374 664	2 356 048
DFF	54 420	53 280	54 296	54 713	1 435 585	1 005 073	1 038 244	1 043 716
DEFR	6 696	6 577	6 418	6 394	229 914	172 800	181 428	152 369
DETEC	1 941	1 774	4 237	4 092	239 826	224 806	2 617 528	1 857 292
Total adm. féd.	160 760	153 495	154 524	153 376	7 318 930	5 068 024	14 796 674	6 002 194

Au DETEC, les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU sont pris en compte depuis 2022.

Le nombre élevé de contrats au DFF et au DDPS s'explique par des marchés subséquents reposant sur des contrats, des contrats-cadres ou des adjudications (par ex. commandes d'articles destinés au stock ou livrés directement à des tiers).

L'évaluation ci-après montre les contrats 2023 selon leur durée et leur référence à un contrat-cadre ou à une adjudication (marchés subséquents) :

Nombre de contrats/commandes Volume des contrats en 1000 CHF

Durée	Total	Part en %	Total	Part en %
inférieure à 1 an	131 893	86%	1 111 343	19%
1 à 4 ans	19 446	13%	3 103 798	52%
supérieure à 4 ans	1 329	1%	1 778 673	30%
illimitée	708	0%	8 381	0%
Total adm. féd.	153 376	100%	6 002 194	100%
Part des appels	37%		81%	

8.3 Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition

8.3.1 Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP

Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF													
	2020	2021	2022	2023									
responsabilité selon l'Org-OMP	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
armasuisse	3 222 085	2 908 201	3 268 480	117	11 465	4 822	14 992	3 229 391	34 783	9 832	6 110	3 311 514	43%
OFROU	1 711 631	1 885 501	1 613 350	-	-	-	-	-	-	-	1 817 994	1 817 994	23%
OFCL	1 386 394	1 362 976	1 479 841	29 360	21 129	55 545	104 438	168 778	959 777	42 170	58 154	1 439 351	19%
décentralisée	793 807	891 164	846 884	13 684	137 892	112 830	446 910	157 689	42 868	76 738	102 534	1 091 146	14%
CVC	47 797	42 123	71 704	2 577	8 125	3 630	24 114	22 978	7 127	5 937	5 118	79 606	1%
Total adm. féd.	7 161 713	7 089 965	7 280 259	45 738	178 611	176 827	590 455	3 578 837	1 044 555	134 678	1 989 910	7 739 610	100%

Remarque : catégories d'acquisitions affectées à un service d'achat central selon la compétence, c'est-à-dire indépendamment de l'unité administrative qui a exécuté le paiement. Certains contrats sont réalisés de manière centralisée, mais les paiements sont décentralisés.

8.3.2 Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA

Nombre de délégations	2020	2021	2022	échues en 2022	renouvelées en 2023	attribuées en 2023	2023
armasuisse	61	63	57	5	1	9	61
Délégations sous la valeur seuil	18	17	17			1*	18
Délégations de projets	43	46	40	5	1	8	43
OFCL	68	67	69	5	18	4	68
Délégations de services sous la valeur seuil	42	41	40	2	17	0	38
Délégations de biens et services sous la valeur seuil	2	3	3	0	1	0	3
Délégations de projets	24	23	26	3	0	4	27
CA	3	3	3				3
Délégations dans le domaine de la sécurité	3	3	3				3
Total	132	133	129				132

* Il s'agit d'une délégation renouvelée en 2023, qui avait été saisie jusqu'ici comme délégation liée à un projet.

Paielements pour des acquisitions en 1 000 CHF

Volume délégué par armasuisse et par l'OFCL	2020	Parts	2021	Parts	2022	Parts	2023	Parts
Volume délégué par armasuisse (estimé dans 61 accords, moyenne annuelle)	188 341	6%	188 507	6%	177 552	5%	171 550	5%
Volume non délégué par armasuisse (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	3 033 744	94%	2 719 694	94%	3 090 928	95%	3 139 963	95%
Domaine de compétence d'armasuisse	3 222 085	100%	2 908 201	100%	3 268 480	100%	3 311 514	100%
Volume délégué par l'OFCL (estimé dans 68 accords, moyenne annuelle)	134 385	10%	148 999	11%	152 426	10%	150 335	10%
Volume non délégué par l'OFCL (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	1 252 008	90%	1 213 977	89%	1 327 415	90%	1 289 016	90%
Domaine de compétence de l'OFCL	1 386 394	100%	1 362 976	100%	1 479 841	100%	1 439 351	100%

Le volume annuel des trois délégations de la CA n'est pas spécifié (domaine de la sécurité). Elles n'apparaissent donc pas dans l'évaluation ci-dessus.

8.4 Catégories et domaines d'acquisitions

8.4.1 Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition

Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF	2020	2021	2022	2023										
Domaine d'acquisition	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part	
Construction	2 698 008	2 800 648	2 528 490	11	3 665	476	3 257	637 902	313 849	822	1 804 960	2 764 941	36%	
Biens	2 067 587	1 895 105	2 323 282	1 371	8 570	8 577	30 740	2 052 675	150 085	13 200	17 314	2 282 532	29%	
TIC	1 438 197	1 401 264	1 325 194	28 308	16 558	49 649	98 730	687 048	518 373	39 990	61 096	1 499 753	19%	
Services (TIC et conseil excl.)	739 910	817 736	922 595	11 096	141 141	89 653	452 357	147 577	50 205	62 489	54 125	1 008 642	13%	
Conseil	169 302	175 212	180 699	4 953	8 678	28 472	5 370	53 634	12 044	18 177	52 413	183 741	2%	
non classable ¹⁾	48 710	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	
Total	7 161 713	7 089 965	7 280 259	45 738	178 611	176 827	590 455	3 578 837	1 044 555	134 678	1 989 910	7 739 610	100%	

¹⁾ La description des catégories d'acquisition a été modifiée au 1^{er} février 2021. La catégorie 22 « Acquisitions inclassables » a été renommée comme suit : « Biens destinés à des domaines d'application particuliers » et rattachée au domaine d'acquisition des biens depuis 2021. www.beschaffung.admin.ch > Informations pour les services demandeurs > Instructions > Directives concernant le controlling des achats A1 (état au 13 septembre 2024).

Les domaines d'acquisition comprennent les catégories suivantes :

- Construction 19, 20 et 21
- Biens 1 à 5, 7 à 13 et 22
- TIC 15, 16, 18.02, 18.06 et 21.03
- Services 6, 14, 17, 18.04, 18.05, 18.07, 18.09, 18.11, 18.12 et 18.13
- Conseil 18.01, 18.03, 18.08 et 18.10

8.4.2 Contrats par domaine d'acquisition

Volume des contrats en 1000 CHF	2020	2021	2022	2023									
Domaine d'acquisition	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
Construction	1 557 536	866 821	3 330 588	-	17 040	157	229	564 296	326 882	597	1 554 662	2 463 862	41%
Biens	2 296 512	1 758 954	9 332 040	465	8 254	7 612	3 060	1 219 661	152 668	13 250	125 336	1 530 308	25%
TIC	1 848 544	1 650 652	1 170 446	28 207	23 194	68 689	123 439	422 388	468 326	68 151	87 941	1 290 335	21%
Services (TIC et conseil excl.)	1 311 513	537 547	690 211	5 415	163 356	80 164	16 010	98 831	52 357	51 286	43 412	510 832	9%
Conseil	188 836	222 142	243 209	2 748	10 798	23 772	5 998	50 871	20 900	14 303	45 058	174 449	3%
Non classable ¹⁾	19 982	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)	96 007	31 909	30 179	192	3 621	238	108	0	22 583	4 781	883	32 407	1%
Total adm. féd.	7 318 930	5 068 024	14 796 674	37 028	226 264	180 632	148 845	2 356 048	1 043 716	152 369	1 857 292	6 002 194	100%

1) La description des catégories d'acquisition a été modifiée au 1^{er} février 2021. La catégorie 22 « Acquisitions inclassables » a été renommée comme suit : « Biens destinés à des domaines d'application particuliers » et rattachée au domaine d'acquisition des biens depuis 2021. www.beschaffung.admin.ch > Informations pour les services demandeurs > Instructions > Directives concernant le controlling des achats A1 (état au 13 septembre 2024).

Les domaines d'acquisition comprennent les catégories suivantes :

- Construction 19, 20 et 21
- Biens 1 à 5, 7 à 13 et 22
- TIC 15, 16, 18.02, 18.06 et 21.03
- Services 6, 14, 17, 18.04, 18.05, 18.07, 18.09, 18.11, 18.12 et 18.13
- Conseil 18.01, 18.03, 18.08 et 18.10

8.4.3 Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions

Paiements pour des acquisitions 2023 en 1000 CHF													
Catégorie d'acquisitions	2020 Total	2021 Total	2022 Total	2023 Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
01.00 Denrées alimentaires et boisson	9 427	15 570	23 198	49	2	92	10 724	15 416	609	529	45	27 465	0,4%
02.01 Textiles	8 248	12 335	12 359	10	6	-	271	22 963	86	-	-	23 336	0,3%
02.02 Vêtements	97 834	114 435	75 961	34	159	29	960	82 013	2 594	721	25	86 534	1,1%
03.01 Combustibles	53 558	53 096	83 647	6	-	29	261	94 720	1 638	79	143	96 876	1,3%
03.02 Produits chimiques	13 058	10 114	10 333	-	6	1 160	11	5 897	50	1 909	-	9 033	0,1%
04.01 Armes, munitions, explosifs	258 862	206 934	185 626	-	-	-	58	281 679	96	-	-	281 833	3,6%
04.02 Machines et appareils	187 374	214 922	193 117	-	457	1 852	241	156 438	3 497	2 085	1 364	165 935	2,1%
05.00 Produits médicaux et pharmaceutiques	613 645	544 518	767 792	19	906	1 423	1 788	376 348	1 023	3 426	-	384 934	5,0%
06.01 Services de transport de biens et de marchandises	24 286	23 895	28 378	-	9 442	221	141	17 050	563	-	30	27 447	0,4%
06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc.	47 797	42 123	71 704	2 577	8 125	3 630	24 114	22 978	7 127	5 937	5 118	79 606	1,0%
07.01 Véhicules	505 549	361 132	347 557	-	392	14	409	541 944	3 521	404	520	547 204	7,1%
07.02 Groupes électrogènes	14 149	12 215	16 947	-	94	-	1	19 817	-	-	-	19 911	0,3%
07.03 Autres véhicules et moyens de transport	3 280	668	1 336	-	-	1	-	982	7	678	29	1 697	0,0%
07.04 Locomotives et matériel roulant	2 018	3 800	3 697	-	-	-	-	1 303	-	-	-	1 303	0,0%
07.05 Systèmes aéronautiques	186 747	186 462	408 666	-	-	-	-	435 430	-	3	2 296	437 729	5,7%
08.00 Biens et services de sport et de détente	5 527	4 654	5 527	-	-	-	30	6 050	57	-	1	6 139	0,1%
09.01 Publications, y compris prestations d'agences	35 416	37 856	44 096	526	164	80	10	1 664	39 135	345	10 243	52 166	0,7%
09.02 Documents de sécurité	10 793	15 090	40 938	-	-	-	-	2	31 484	-	310	31 795	0,4%
10.00 Bureautique	12 114	10 620	11 009	136	515	40	36	124	12 087	45	8	12 992	0,2%
11.00 Appareils d'impression	8 119	8 606	8 456	8	30	2	10	-	9 645	-	6	9 701	0,1%
12.01 Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	31 491	26 463	23 009	-	47	62	59	1 864	28 953	88	3	31 075	0,4%
13.00 Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général	10 377	9 105	10 595	96	50	62	4	880	8 073	34	61	9 259	0,1%
14.01 Services postaux	27 860	26 983	27 675	276	2	2 968	2 414	1 893	18 466	846	1 007	27 872	0,4%
14.02 Services de courrier	1 234	1 402	1 919	-	1 237	-	46	-	-	39	0	1 322	0,0%
15.01 Matériel informatique	86 059	89 509	109 426	600	4 626	4 369	14 121	20 573	72 421	1 277	1 532	119 518	1,5%
15.02 Logiciels et licences	59 931	115 145	145 036	831	725	3 556	4 653	4 229	128 113	3 792	2 413	148 312	1,9%
15.03 Télécommunication	50 936	31 403	28 650	50	862	390	626	15	34 019	24	910	36 895	0,5%
15.04 Maintenance de logiciels et de matériel informatique	129 166	54 464	31 682	3	31	444	1 195	6 350	8 750	1 033	3 251	21 056	0,3%
16.01 Systèmes militaires d'exploration et d'évaluation	283 870	272 245	208 375	-	-	-	-	268 184	56	-	134	268 374	3,5%
16.02 Systèmes militaires de conduite et d'informatique - militaires	231 732	159 211	101 748	-	-	-	13	154 917	20 987	-	1 522	177 439	2,3%
16.03 Systèmes militaires de formation (simulateurs)	48 082	80 396	34 177	-	-	-	84	62 526	-	-	-	62 611	0,8%
16.04 Logiciels pour Systèmes militaires, y compris licences	14 878	57 097	49 978	-	-	-	-	39 346	-	-	-	39 346	0,5%
17.01 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil	3 416	3 476	2 865	-	99	2 206	14	267	756	1	110	3 453	0,0%
17.02 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire	60 755	51 816	175 205	-	-	-	-	8 475	-	-	-	8 475	0,1%
18.01 Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC	96 191	102 083	107 336	2 814	4 520	17 632	2 412	26 816	8 418	7 579	36 135	106 326	1,4%
18.02 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	482 470	492 858	583 490	26 800	10 237	40 350	77 281	119 449	248 938	33 685	37 877	594 616	7,7%
18.03 Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching	32 601	32 619	37 952	2 001	1 341	5 293	1 504	26 120	1 968	1 421	3 145	42 793	0,6%
18.04 Travail d'information	44 174	58 496	27 051	7	1 184	9 706	77	582	455	444	5 018	17 472	0,2%
18.05 Services linguistiques et de traduction	14 361	17 001	15 103	519	409	3 537	16 286	1 826	1 341	1 171	2 082	27 171	0,4%
18.06 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	37 647	35 415	18 639	25	76	541	757	11 460	5 090	181	140	18 269	0,2%
18.07 Location de services et personnel temporaire hors du domaine des TIC	19 792	32 752	46 923	128	403	21 480	10 060	3 708	2 410	342	325	38 856	0,5%
18.08 Conseil dans le domaine politique	8 951	5 786	3 965	-	1 175	378	359	-	-	175	1 620	3 706	0,0%
18.09 Recherche, recherche sur mandat	46 691	44 459	40 520	-	298	10 538	279	20 506	40	1 191	6 053	38 904	0,5%
18.10 Rapports d'experts, avis juridiques	31 559	34 723	31 445	138	1 643	5 169	1 095	699	1 658	9 002	11 512	30 917	0,4%
18.11 Formation et perfectionnement	31 130	36 195	37 251	739	1 519	1 845	1 096	15 487	8 527	7 547	2 800	39 559	0,5%
18.12 Services divers de l'administration publique	281 015	335 837	311 061	6 851	8 412	33 523	397 474	54 806	10 521	21 100	31 584	564 270	7,3%
18.13 Mise en oeuvre et suivi de projets dans le domaine de la coopération internationale	137 398	143 302	136 940	-	110 009	0	356	-	-	23 871	-	134 236	1,7%
19.01 Constructions civiles, honoraires	42 048	39 685	36 802	-	120	58	-	-	42 441	5	-	42 624	0,6%
19.02 Constructions civiles, travaux de construction	166 168	176 177	166 760	-	3 392	-	-	4	160 231	0	250	163 878	2,1%
19.03 Constructions civiles, locations	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
19.04 Constructions civiles, exploitation et maintenance	192 383	190 122	190 712	11	153	417	3 257	5	111 176	817	34	115 870	1,5%
20.01 Constructions militaires, honoraires	96 488	94 357	87 584	-	-	-	-	109 114	-	-	-	109 114	1,4%
20.02 Constructions militaires, travaux de construction	420 747	361 220	398 513	-	-	-	-	409 346	-	-	-	409 346	5,3%
20.04 Constructions militaires, exploitation des immeubles	81 970	67 106	48 761	-	-	-	-	119 433	-	-	-	119 433	1,5%
21.01 Constructions de routes nationales, honoraires ¹⁾	1 079	1 650	43 734	-	-	-	-	-	-	-	210 212	210 212	2,7%
21.02 Constructions de routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise) ¹⁾	1 646 162	1 818 179	1 526 267	-	-	-	-	-	-	-	1 592 716	1 592 716	20,6%
21.03 TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	13 426	13 520	13 994	-	-	-	-	-	-	-	13 318	13 318	0,2%
21.04 Construction des routes nationales, exploitation et entretien	50 963	52 152	29 355	-	-	-	-	-	-	-	1 748	1 748	0,0%
22.00 Biens destinés à des domaines d'application particuliers	48 710	46 509	49 417	488	5 742	3 731	15 866	7 140	7 531	2 856	2 260	45 614	0,6%
Total	7 161 713	7 089 965	7 280 259	45 738	178 611	176 827	590 455	3 578 837	1 044 555	134 678	1 989 910	7 739 610	100,0%

1) Pour des raisons techniques, les paiements qui ont été déclenchés depuis l'ancien système Tdcost sont classés dans la catégorie 21.02 « Construction de routes nationales, prestations de construction ». Certains de ces paiements se rapportent toutefois à la catégorie 21.01 « Construction des routes nationales, honoraires ».

8.4.4 Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions

Volume des contrats en 1000 CHF															
Catégorie d'acquisitions	2020	2021	2022	2023										Total	Part
	Total	Total	Total	Parl., CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC				
01.00 Denrées alimentaires et boisson	5 960	10 126	10 276	-	98	77	21	10 759	1 169	506	-	-	-	12 629	0,2%
02.01 Textiles	13 417	15 970	28 628	-	163	-	61	25 424	61	-	-	-	-	25 709	0,4%
02.02 Vêtements	166 192	151 611	86 552	4	158	12	273	54 857	5 026	48	-	-	-	60 378	1,0%
03.01 Combustibles	79 264	48 094	74 438	-	-	0	261	92 288	116	-	-	-	-	92 666	1,5%
03.02 Produits chimiques	16 311	9 205	9 600	-	301	979	10	6 258	51	3 763	-	-	-	11 362	0,2%
04.01 Armes, munitions, explosifs	339 171	224 827	255 292	-	-	-	42	206 800	83	-	-	-	-	206 925	3,4%
04.02 Machines et appareils	203 119	152 474	115 338	-	2 684	1 643	216	71 400	4 339	1 110	1 323	-	-	82 716	1,4%
05.00 Produits médicaux et pharmaceutiques	375 062	619 402	866 133	16	996	2 582	21	46 914	1 066	3 009	-	-	-	54 603	0,9%
06.01 Services de transport de biens et de marchandises	24 759	10 529	15 835	-	8 330	160	1	5 923	610	-	6	-	-	15 030	0,3%
06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc.	18 633	12 506	8 767	-	1 799	166	658	4 932	8 876	193	330	-	-	16 954	0,3%
07.01 Véhicules	859 996	198 209	555 957	-	1 050	-	191	329 124	4 364	329	17	-	-	335 076	5,6%
07.02 Groupes électrogènes	24 786	11 797	42 494	-	256	-	1	10 246	-	-	-	-	-	10 502	0,2%
07.03 Autres véhicules et moyens de transport	919	754	1 119	-	15	-	-	1 202	7	1 057	-	-	-	2 281	0,0%
07.04 Locomotives et matériel roulant	416	7 564	708	-	-	-	-	624	-	-	-	-	-	624	0,0%
07.05 Systèmes aéronautiques	86 131	158 485	7 110 109	-	-	-	-	349 245	-	3	19	-	-	349 267	5,8%
08.00 Biens et services de sport et de détente	4 139	4 657	6 415	-	-	-	35	6 835	72	-	-	-	-	6 942	0,1%
09.01 Publications, y compris prestations d'agences	34 729	47 825	43 031	115	124	13	10	382	42 517	2 155	123 881	-	-	169 198	2,8%
09.02 Documents de sécurité	8 707	16 127	47 581	-	-	-	-	0	27 201	-	-	-	-	27 201	0,5%
10.00 Bureautique	11 963	10 811	11 169	-	6	0	36	74	11 827	3	4	-	-	11 950	0,2%
11.00 Appareils d'impression	11 246	11 496	11 496	327	77	-	-	-	11 162	-	-	-	-	11 566	0,2%
12.01 Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	44 951	27 421	24 088	-	84	10	1 753	2 207	28 753	53	-	-	-	32 860	0,5%
13.00 Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général	10 033	9 419	12 083	-	23	2	-	1 107	8 632	21	-	-	-	9 784	0,2%
14.01 Services postaux	238 117	17 554	13 347	-	-	97	-	244	20 364	15	-	-	-	20 721	0,3%
14.02 Services de courrier	-	171	6 170	-	-	-	-	65	-	1	-	-	-	66	0,0%
15.01 Matériel informatique	69 084	76 939	102 003	358	11 483	4 144	15 174	14 664	44 160	2 114	1 644	-	-	93 742	1,6%
15.02 Logiciels et licences	56 051	201 423	101 943	501	617	3 935	2 521	6 848	87 589	3 231	2 601	-	-	107 842	1,8%
15.03 Télécommunication	11 918	20 332	6 721	-	630	59	201	82	18 968	50	-	-	-	19 990	0,3%
15.04 Maintenance de logiciels et de matériel informatique	304 406	13 692	11 959	-	-	219	-	9 915	-	-	107	-	-	10 241	0,2%
16.01 Systèmes militaires d'exploration et d'évaluation	214 601	244 689	164 942	-	-	-	-	149 247	69	-	200	-	-	149 516	2,5%
16.02 Systèmes militaires de conduite et d'informatique - militaires	422 223	114 322	39 382	-	-	-	-	95 501	16 134	-	4 952	-	-	116 587	1,9%
16.03 Systèmes militaires de formation (simulateurs)	44 931	120 753	34 051	-	-	-	150	23 960	-	-	-	-	-	24 110	0,4%
16.04 Logiciels pour Systèmes militaires, y compris licences	8 230	108 530	20 791	-	-	-	-	18 014	-	-	-	-	-	18 014	0,3%
17.01 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil	7 085	2 370	2 552	-	52	213	-	202	793	-	27	-	-	1 287	0,0%
17.02 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire	106 861	71 236	186 906	-	-	-	-	13 529	-	-	-	-	-	13 529	0,2%
18.01 Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC	110 580	149 009	172 914	497	5 058	15 587	2 561	34 239	15 426	2 971	34 338	-	-	110 677	1,8%
18.02 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	633 139	713 143	655 181	27 348	10 464	59 926	104 435	98 757	299 602	61 908	45 339	-	-	707 780	11,8%
18.03 Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching	31 657	35 484	36 337	1 822	2 184	2 017	1 445	16 107	2 251	2 239	1 844	-	-	29 909	0,5%
18.04 Travail d'information	59 331	48 630	25 263	-	805	3 962	6	400	211	32	1 298	-	-	6 713	0,1%
18.05 Services linguistiques et de traduction	31 891	9 668	13 218	345	499	2 626	533	2 999	776	1 322	739	-	-	9 838	0,2%
18.06 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	47 846	28 870	20 576	-	-	406	959	5 399	1 804	848	94	-	-	9 510	0,2%
18.07 Location de services et personnel temporaire hors du domaine des TIC	7 497	11 954	15 471	54	328	28 135	698	613	2 408	780	54	-	-	33 069	0,6%
18.08 Conseil dans le domaine politique	5 299	3 818	3 112	-	936	846	311	-	-	620	1 405	-	-	4 119	0,1%
18.09 Recherche, recherche sur mandat	39 818	42 438	38 860	-	426	11 784	398	18 525	-	1 337	2 418	-	-	34 887	0,6%
18.10 Rapports d'experts, avis juridiques	41 300	33 831	30 847	430	2 619	5 323	1 680	525	3 222	8 473	7 471	-	-	29 743	0,5%
18.11 Formation et perfectionnement	60 748	35 615	21 741	1 108	1 511	485	219	5 033	14 159	611	6 908	-	-	30 035	0,5%
18.12 Services divers de l'administration publique	568 323	157 545	202 003	3 909	19 413	32 536	13 165	46 367	4 160	20 927	31 632	-	-	172 109	2,9%
18.13 Mise en oeuvre et suivi de projets dans le domaine de la coopération internationale	148 449	117 329	140 079	-	130 192	-	334	-	-	26 068	-	-	-	156 594	2,6%
19.01 Constructions civiles, honoraires	43 906	40 753	49 245	-	59	77	229	-	33 549	-	-	-	-	33 914	0,6%
19.02 Constructions civiles, travaux de construction	248 785	120 206	213 474	-	14 210	-	-	-	179 267	-	322	-	-	193 799	3,2%
19.04 Constructions civiles, exploitation et maintenance	738 256	125 179	123 993	-	2 772	81	-	-	114 066	597	1	-	-	117 516	2,0%
20.01 Constructions militaires, honoraires	101 295	69 569	96 543	-	-	-	-	72 852	-	-	-	-	-	72 852	1,2%
20.02 Constructions militaires, travaux de construction	356 309	465 619	389 444	-	-	-	-	389 722	-	-	-	-	-	389 722	6,5%
20.04 Constructions militaires, exploitation des immeubles	63 758	44 152	27 357	-	-	-	-	101 722	-	-	-	-	-	101 722	1,7%
21.01 Construction des routes nationales, honoraires	5 227	1 343	422 222	-	-	-	-	-	-	-	474 556	-	-	474 556	7,9%
21.02 Construction des routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)	-	-	2 003 711	-	-	-	-	-	-	-	1 079 300	-	-	1 079 300	18,0%
21.03 TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	36 115	7 958	12 896	-	-	-	-	-	-	-	33 003	-	-	33 003	0,5%
21.04 Construction des routes nationales, exploitation et entretien	-	-	4 599	-	-	-	-	-	-	-	483	-	-	483	0,0%
22.00 Biens destinés à des domaines d'application particuliers	19 949	22 680	19 513	2	2 217	2 293	130	3 916	6 204	1 194	92	-	-	16 049	0,3%
# Pas attribué ¹⁾	33	0	23	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	21	0,0%
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)	96 007	31 909	30 179	192	3 621	238	108	-	22 583	4 781	883	-	-	32 407	0,5%
Total adm. féd.	7 318 930	5 068 024	14 796 674	37 028	226 264	180 632	148 845	2 356 048	1 043 716	152 369	1 857 292	-	-	6 002 194	100%

1) Les données figurent dans le système, mais elles n'avaient pas encore été attribuées à une catégorie au moment de l'évaluation en raison de la complexité technique de cette dernière.

8.5 Procédure d'acquisition

8.5.1 Volume des adjudications dépassant le seuil OMC : par procédure d'adjudication

Adjudications en dessus de la valeur seuil OMC	Nombre					Volume en 1000 CHF				
	2020	2021	2022	2023	Part 2023	2020	2021	2022	2023	Part 2023
Total adm. féd.	1 321	1 122	1 042	998	100%	8 105 115	7 135 872	14 927 689	6 391 505	100%
Procédure ouverte	639	631	582	603	60%	3 758 687	3 269 917	3 796 604	4 390 726	69%
Procédure sélective	23	25	24	25	3%	112 814	1 345 416	566 353	540 244	8%
Procédure sur invitation ¹⁾	49	50	27	20	2%	310 324	395 971	8 273 321	470 251	7%
Procédure de gré à gré	610	416	409	350	35%	3 923 290	2 124 568	2 291 411	990 284	15%
Parl, CF, ChF	5	4	4	5	100%	20 300	5 919	5 302	37 011	100%
Procédure ouverte	1	1	2	3	60%	11 880	4 500	2 388	27 328	74%
Procédure sélective	1	-	-	-	-	930	-	-	-	-
Procédure de gré à gré	3	3	2	2	40%	7 491	1 419	2 914	9 683	26%
DFAE	104	68	81	80	100%	168 157	136 998	150 724	144 176	100%
Procédure ouverte	25	25	39	25	31%	47 344	64 855	78 899	53 026	37%
Procédure sélective	4	2	4	6	8%	12 737	9 170	14 578	6 022	4%
Procédure de gré à gré	75	41	38	49	61%	108 075	62 972	57 247	85 128	59%
DFI	32	35	35	31	100%	46 628	75 675	67 491	149 413	100%
Procédure ouverte	8	12	13	14	45%	30 247	14 484	43 062	126 711	85%
Procédure de gré à gré	24	23	22	17	55%	16 382	61 191	24 428	22 703	15%
DFJP	6	14	2	11	100%	6 199	56 950	4 414	17 342	100%
Procédure ouverte	2	9	-	3	27%	1 356	46 143	-	8 977	52%
Procédure de gré à gré	4	5	2	8	73%	4 842	10 807	4 414	8 365	48%
DDPS	513	322	277	251	100%	3 932 873	3 589 233	10 315 134	2 208 464	100%
Procédure ouverte	151	119	86	122	49%	495 098	529 010	461 045	899 875	41%
Procédure sélective	9	12	10	10	4%	54 756	1 301 488	74 129	438 776	20%
Procédure sur invitation	49	50	27	20	8%	310 324	395 971	8 273 321	470 251	21%
Procédure de gré à gré	304	141	154	99	39%	3 072 695	1 362 765	1 506 639	399 562	18%
DFF	221	215	214	212	100%	2 113 994	1 373 617	1 941 688	1 914 152	100%
Procédure ouverte	132	111	120	143	67%	1 485 125	916 153	953 205	1 514 391	79%
Procédure sélective	7	6	8	7	3%	24 415	17 689	443 255	93 224	5%
Procédure de gré à gré	82	98	86	62	29%	604 453	439 775	545 227	306 538	16%
DEFR	17	19	15	14	100%	107 380	53 084	44 611	48 524	100%
Procédure ouverte	11	13	14	12	86%	97 174	38 283	42 391	43 400	89%
Procédure de gré à gré	6	6	1	2	14%	10 206	14 801	2 221	5 124	11%
DETEC	423	445	414	394	100%	1 709 583	1 844 397	2 398 325	1 872 421	100%
Procédure ouverte	309	341	308	281	71%	1 590 463	1 656 490	2 215 614	1 717 018	92%
Procédure sélective	2	5	2	2	1%	19 975	17 069	34 390	2 222	0%
Procédure de gré à gré	112	99	104	111	28%	99 145	170 839	148 321	153 181	8%

¹⁾ Jusqu'en 2020, la procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC était réservée au matériel de guerre et aux constructions militaires. Depuis 2021, elle est également autorisée pour d'autres acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité

Assurance de la qualité des adjudications de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	2020			2021			2022			2023		
	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
Total adm. féd.												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	607	610	100%	416	416	100%	409	409	100%	350	350	100%
Réflexions économiques documentées ?	608	610	100%	414	416	100%	408	409	100%	348	350	99%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	609	610	100%	412	416	99%	405	409	99%	349	350	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	608	610	100%	411	416	99%	407	409	100%	348	350	99%
Adjudication publiée sur SIMAP ? ¹⁾	230	610	38%	273	416	66%	274	409	67%	247	350	71%
Parl, CF, ChF												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	3	3	100%	3	3	100%	2	2	100%	2	2	100%
Réflexions économiques documentées ?	3	3	100%	2	3	67%	1	2	50%	1	2	50%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	3	3	100%	3	3	100%	2	2	100%	2	2	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	3	3	100%	-	3	0%	1	2	50%	2	2	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	1	3	33%	3	3	100%	2	2	100%	2	2	100%
DFAE												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%
Réflexions économiques documentées ?	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	75	75	100%	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	2	75	3%	4	41	10%	2	38	5%	5	49	10%
DFI												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	22	24	92%	23	23	100%	22	22	100%	17	17	100%
Réflexions économiques documentées ?	22	24	92%	23	23	100%	22	22	100%	17	17	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	24	24	100%	22	23	96%	22	22	100%	17	17	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	24	24	100%	23	23	100%	21	22	95%	16	17	94%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	9	24	38%	14	23	61%	17	22	77%	15	17	88%

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, seule une obligation de publication restreinte s'appliquait aux adjudications de gré à gré. Toutes les adjudications d'un montant supérieur à la valeur seuil OMC doivent désormais être publiées sur simap.ch, à l'exception des adjudications de gré à gré indiquées à l'annexe 5, ch. 1, let. c (l'acquisition d'armes, de munitions, de matériel de guerre ou, si elles sont indispensables à des fins de défense et de sécurité, d'autres fournitures, de services, de travaux de construction, de travaux de recherche ou de développement) et let. d, LMP (les marchés publics passés dans le cadre de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine, à moins qu'ils ne soient exclus du champ d'application de la présente loi).

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2023 – Adm. féd.

Assurance de la qualité des adjudications de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	2020 Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	2021 Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	2022 Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	2023 Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
DFJP												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%
Réflexions économiques documentées ?	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	4	4	100%	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ? ¹⁾	2	4	50%	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%
DDPS												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	304	304	100%	141	141	100%	154	154	100%	99	99	100%
Réflexions économiques documentées ?	304	304	100%	140	141	99%	154	154	100%	98	99	99%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	303	304	100%	140	141	99%	150	154	97%	98	99	99%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	303	304	100%	140	141	99%	154	154	100%	98	99	99%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	35	304	12%	52	141	37%	65	154	42%	44	99	44%
DFF												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	81	82	99%	98	98	100%	86	86	100%	62	62	100%
Réflexions économiques documentées ?	82	82	100%	98	98	100%	86	86	100%	62	62	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	82	82	100%	97	98	99%	86	86	100%	62	62	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	81	82	99%	98	98	100%	86	86	100%	62	62	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	74	82	90%	96	98	98%	85	86	99%	62	62	100%
DEFR												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	6	6	100%	6	6	100%	1	1	100%	2	2	100%
Réflexions économiques documentées ?	6	6	100%	6	6	100%	1	1	100%	2	2	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	6	6	100%	5	6	83%	1	1	100%	2	2	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	6	6	100%	5	6	83%	1	1	100%	2	2	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	3	6	50%	3	6	50%	1	1	100%	-	2	0%
DETEC												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	112	112	100%	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%
Réflexions économiques documentées ?	112	112	100%	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	112	112	100%	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	112	112	100%	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	104	112	93%	96	99	97%	100	104	96%	111	111	100%

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, seule une obligation de publication restreinte s'appliquait aux adjudications de gré à gré. Toutes les adjudications d'un montant supérieur à la valeur seuil OMC doivent désormais être publiées sur simap.ch, à l'exception des adjudications de gré à gré indiquées à l'annexe 5, ch. 1, let. c (l'acquisition d'armes, de munitions, de matériel de guerre ou, si elles sont indispensables à des fins de défense et de sécurité, d'autres fournitures, de services, de travaux de construction, de travaux de recherche ou de développement) et let. d, LMP (les marchés publics passés dans le cadre de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine, à moins qu'ils ne soient exclus du champ d'application de la présente loi).

8.5.3 Contrats de la GCo par procédures d'acquisition

Volume des contrats en 1000 CHF et en %

	2020		2021		2022		2023	
	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Procédure d'adjudication								
Total adm. féd.	7 318 930	100%	5 068 024	100%	14 796 674	100%	6 002 194	100%
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC (ouverte, sélective, invitation ¹⁾)	3 574 223	49%	2 265 562	45%	11 256 463	76%	3 736 238	62%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	2 649 564	36%	1 873 085	37%	2 320 876	16%	1 112 517	19%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	303 027	4%	204 846	4%	293 094	2%	267 869	4%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	792 115	11%	724 530	14%	926 242	6%	885 571	15%
Parl, CF, ChF	58 522	100%	36 169	100%	32 135	100%	37 028	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	29 191	50%	25 866	72%	20 713	64%	23 559	64%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	20 727	35%	4 659	13%	4 558	14%	6 497	18%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	1 457	2%	1 070	3%	571	2%	342	1%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	7 147	12%	4 575	13%	6 294	20%	6 630	18%
DFAE	204 939	100%	182 623	100%	207 212	100%	226 264	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	62 032	30%	70 040	38%	102 317	49%	99 848	44%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	89 372	44%	59 861	33%	53 737	26%	76 718	34%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	15 657	8%	12 336	7%	11 580	6%	12 991	6%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	37 878	18%	40 386	22%	39 577	19%	36 707	16%
DFI	198 817	100%	176 690	100%	155 615	100%	180 632	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	73 353	37%	59 768	34%	63 271	41%	96 493	53%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	64 640	33%	60 823	34%	39 572	25%	31 330	17%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	14 622	7%	11 770	7%	12 009	8%	12 805	7%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	46 202	23%	44 329	25%	40 763	26%	40 003	22%
DFJP	1 083 968	100%	105 638	100%	189 847	100%	148 845	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	1 007 597	93%	79 767	76%	150 255	79%	116 955	79%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	57 988	5%	10 280	10%	22 018	12%	13 698	9%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	3 659	0%	2 175	2%	1 570	1%	3 293	2%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	14 725	1%	13 416	13%	16 003	8%	14 900	10%
DDPS	3 867 359	100%	3 164 226	100%	10 374 664	100%	2 356 048	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	1 306 154	34%	1 278 926	40%	7 957 693	77%	1 112 032	47%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	1 960 819	51%	1 419 795	45%	1 895 224	18%	734 551	31%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	183 625	5%	105 529	3%	134 505	1%	129 603	6%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	416 761	11%	359 977	11%	387 243	4%	379 863	16%
DFF	1 435 585	100%	1 005 073	100%	1 038 244	100%	1 043 716	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	782 498	55%	498 468	50%	546 484	53%	610 309	58%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	409 065	28%	270 955	27%	216 985	21%	188 202	18%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	61 433	4%	55 459	6%	80 813	8%	61 660	6%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	182 590	13%	180 191	18%	193 962	19%	183 545	18%
DEFR	229 914	100%	172 800	100%	181 428	100%	152 369	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	162 966	71%	101 725	59%	135 803	75%	93 146	61%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	20 123	9%	29 043	17%	4 249	2%	19 316	13%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	8 910	4%	7 045	4%	6 856	4%	6 532	4%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	37 915	16%	34 988	20%	34 520	19%	33 375	22%
DETEC	239 826	100%	224 806	100%	2 617 528	100%	1 857 292	100%
Adjudication en dessus de la valeur seuil OMC, procédure concurrentielle	150 433	63%	151 004	67%	2 279 927	87%	1 583 896	85%
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	26 831	11%	17 669	8%	84 532	3%	42 206	2%
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	13 664	6%	9 464	4%	45 190	2%	40 642	2%
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	48 898	20%	46 669	21%	207 879	8%	190 548	10%

¹⁾ Jusqu'en 2020, la procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC était réservée au matériel de guerre et aux constructions militaires. Depuis 2021, elle est également autorisée pour d'autres acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.4 Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré

Volume des contrats en 1000 CHF et en %	2020		2021		2022		2023	
Justification des procédures de gré à gré	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Total adm. féd.	3 441 679	100,0%	2 597 615	100,0%	3 247 117	100,0%	1 998 087	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	15 309	0,4%	18 207	0,7%	61 335	1,9%	39 837	2,0%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	2 001	0,1%	2 176	0,1%	1 913	0,1%	2 202	0,1%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	1 493 641	43,4%	556 551	21,4%	572 434	17,6%	390 650	19,6%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	75 247	2,2%	25 120	1,0%	51 098	1,6%	30 352	1,5%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	536 642	15,6%	522 342	20,1%	740 105	22,8%	571 633	28,6%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	17 967	0,5%	21 397	0,8%	20 989	0,6%	16 683	0,8%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	49 834	1,4%	787	0,0%	37 523	1,2%	650	0,0%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	132	0,0%	7 424	0,3%	161	0,0%	39	0,0%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	7 889	0,2%	4 535	0,2%	29 057	0,9%	59 047	3,0%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	5 614	0,2%	26 702	0,8%	10 546	0,5%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	682 200	19,8%	644 903	24,8%	812 973	25,0%	820 588	41,1%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	560 412	16,3%	788 552	30,4%	892 830	27,5%	55 861	2,8%
Autres raisons	175	0,0%	-	-	-	-	-	-
Pas attribué	229	0,0%	7	0,0%	-	-	-	-

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3). Ces cas sont désormais exclus du champ d'application de la loi et de l'ordonnance.

	Exceptions selon l'aLMP ⇒ 3ème chapitre OMP	Exceptions selon la LMP ⇒ Non soumis	Total
Total adm. féd. 2023	55 861	330 076	385 937
Institutions sociales (aLMP 3.1 a, LMP 10.1 e)	173	3 698	3 872
Programmes d'aide (aLMP 3.1 b, LMP 10.1 h1)	-	7 053	7 053
Accords internationaux (aLMP 3.1 c, LMP 10.1 h2)	1 595	16 347	17 942
Organisations internationales (aLMP 3.1 d, LMP 10.1 h3)	16	8 710	8 725
Armes, munitions, matériel de guerre (aLMP 3.1 e)	1 355	-	1 355
Coopération internationale (LMP 10.1 h4)	-	75 274	75 274
Sécurité, ordre public (aLMP 3.2 a, LMP 10.4 a)	40 963	208 661	249 624
Protection de la santé et de la vie (aOMP 3.2 b, OMP 10.4 b)	11 759	10 146	21 904
Protection de la propriété intellectuelle (aLMP 3.2 c, OMP 10.4 c)	-	189	189

Ni le présent rapport, ni la liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs, ni le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux ne tiennent compte des marchés pour lesquels la loi ne s'applique pas en vertu de l'art. 10 LMP (soit un volume de contrats de 330 millions de francs). Les contrats qui se réfèrent à des exceptions inscrites à l'art. 10 LMP peuvent être saisis dans le système GCo (désormais sous le champ d'application « Non soumis à la LMP »), pour autant qu'aucune métadonnée confidentielle ne soit concernée. L'adjudicateur est tenu d'établir une documentation sur les marchés énumérés à l'art. 10, al. 1, let. h, LMP.

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2023 – Adm. féd.

Volume des contrats en 1000 CHF et en %

	2020		2021		2022		2023	
Justification des procédures de gré à gré	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Parl, CF, ChF	27 874	100,0%	9 234	100,0%	10 852	100,0%	13 127	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	2 253	8,1%	258	2,8%	2 059	19,0%	2 963	22,6%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	11 704	42,0%	4 401	47,7%	2 729	25,1%	4 217	32,1%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	6 785	24,3%	-	-	12	0,1%	-	-
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	-	-	75	0,8%	274	2,5%	246	1,9%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	-	-	212	2,3%	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	7 097	25,5%	4 287	46,4%	5 778	53,2%	5 701	43,4%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	35	0,1%	-	-	-	-	-	-
DFAE	127 250	100,0%	100 247	100,0%	93 315	100,0%	113 426	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	562	0,4%	331	0,3%	1 519	1,6%	149	0,1%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	-	-	-	-	-	-	56	0,0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	3 785	3,0%	9 016	9,0%	5 326	5,7%	5 317	4,7%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	1 045	0,8%	4 266	4,3%	2 978	3,2%	1 028	0,9%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	41 744	32,8%	45 593	45,5%	45 475	48,7%	71 997	63,5%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	88	0,1%	-	-	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	34 548	27,1%	37 976	37,9%	38 016	40,7%	34 552	30,5%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	45 429	35,7%	3 065	3,1%	-	-	326	0,3%
Autres raisons	49	0,0%	-	-	-	-	-	-
DFI	110 842	100,0%	105 152	100,0%	80 336	100,0%	71 333	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	2 162	2,0%	2 018	1,9%	1 667	2,1%	1 392	2,0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	28 601	25,8%	43 249	41,1%	28 951	36,0%	23 725	33,3%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	39 426	35,6%	1 883	1,8%	187	0,2%	-	-
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	720	0,6%	20 982	20,0%	12 413	15,5%	9 428	13,2%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	-	-	323	0,3%	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	38 358	34,6%	35 038	33,3%	36 485	45,4%	36 789	51,6%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	1 449	1,3%	1 660	1,6%	634	0,8%	-	-
Autres raisons	126	0,1%	-	-	-	-	-	-
DFJP	72 713	100,0%	23 696	100,0%	38 022	100,0%	28 598	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	130	0,2%	666	2,8%	801	2,1%	2 950	10,3%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	56 588	77,8%	7 124	30,1%	7 812	20,5%	6 786	23,7%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	-	-	534	2,3%	13 779	36,2%	3 754	13,1%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	1 154	1,6%	3 251	13,7%	1 364	3,6%	2 379	8,3%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	1	0,0%	-	-	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	12 912	17,8%	12 122	51,2%	14 265	37,5%	12 729	44,5%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	1 927	2,7%	-	-	-	-	-	-

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3).

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2023 – Adm. féd.

Volume des contrats en 1000 CHF et en %

	2020		2021		2022		2023	
Justification des procédures de gré à gré	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
DDPS	2 377 580	100,0%	1 779 771	100,0%	2 282 467	100,0%	1 114 413	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	323	0,0%	1 969	0,1%	40 038	1,8%	9 648	0,9%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	1 999	0,1%	2 173	0,1%	1 901	0,1%	2 144	0,2%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	967 784	40,7%	214 060	12,0%	269 027	11,8%	191 932	17,2%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	17 329	0,7%	12 828	0,7%	9 320	0,4%	3 758	0,3%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	474 003	19,9%	423 615	23,8%	643 821	28,2%	436 261	39,1%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	16 734	0,7%	20 677	1,2%	20 989	0,9%	16 454	1,5%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	49 834	2,1%	786	0,0%	37 523	1,6%	402	0,0%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	-	-	7 404	0,4%	161	0,0%	31	0,0%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	1 045	0,0%	3 962	0,2%	9 175	0,4%	47 873	4,3%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	5 504	0,3%	26 702	1,2%	10 526	0,9%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	351 295	14,8%	320 589	18,0%	339 060	14,9%	341 882	30,7%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	497 021	20,9%	766 203	43,1%	884 751	38,8%	53 504	4,8%
Pas attribué	211	0,0%	-	-	-	-	-	-
DFF	591 654	100,0%	451 146	100,0%	410 947	100,0%	371 746	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	9 429	1,6%	756	0,2%	6 805	1,7%	4 817	1,3%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	-	-	3	0,0%	12	0,0%	2	0,0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	390 029	65,9%	243 710	54,0%	171 495	41,7%	127 649	34,3%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	9 164	1,5%	4 678	1,0%	5 235	1,3%	13 917	3,7%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	12 845	2,2%	24 717	5,5%	25 483	6,2%	38 012	10,2%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	-	-	155	0,0%	-	-	6	0,0%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	-	-	-	-	-	-	248	0,1%
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	6 756	1,1%	573	0,1%	19 882	4,8%	11 175	3,0%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	103	0,0%	-	-	20	0,0%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	160 908	27,2%	159 136	35,3%	174 739	42,5%	174 057	46,8%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	2 505	0,4%	17 308	3,8%	7 297	1,8%	1 843	0,5%
Pas attribué	18	0,0%	7	0,0%	-	-	-	-
DEFR	58 038	100,0%	64 030	100,0%	38 769	100,0%	52 691	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	65	0,1%	11 638	18,2%	537	1,4%	137	0,3%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	9 805	16,9%	16 574	25,9%	3 060	7,9%	7 633	14,5%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	1 241	2,1%	931	1,5%	708	1,8%	1 680	3,2%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	5 272	9,1%	1 344	2,1%	1 992	5,1%	11 123	21,1%
LMP 21.3: défense et sécurité	-	-	7	0,0%	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	34 080	58,7%	33 536	52,4%	32 472	83,8%	32 117	61,0%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	7 575	13,1%	-	-	-	-	-	-
DETEC	75 729	100,0%	64 339	100,0%	292 411	100,0%	232 754	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	385	0,5%	571	0,9%	7 907	2,7%	17 781	7,6%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	1	0,0%	-	-	-	-	-	-
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	25 346	33,5%	18 417	28,6%	84 034	28,7%	23 391	10,0%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	257	0,3%	-	-	18 880	6,5%	6 214	2,7%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	903	1,2%	2 763	4,3%	9 284	3,2%	2 188	0,9%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	1 232	1,6%	30	0,0%	-	-	223	0,1%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	-	-	1	0,0%	-	-	-	-
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	132	0,2%	20	0,0%	-	-	8	0,0%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	43 002	56,8%	42 221	65,6%	172 158	58,9%	182 762	78,5%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	4 470	5,9%	316	0,5%	149	0,1%	188	0,1%

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2023 – Adm. féd.

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3).

8.6 Analyse portant sur les fournisseurs

8.6.1 Paiements pour des acquisitions : les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Construction

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
487914293 Implenia Schweiz AG	ZH	CH	151 060
480067800 Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	99 207
483255626 Marti Tunnel AG	BE	CH	93 011
481546609 KIBAG Bauleistungen AG	TG	CH	61 114
480057413 Mancini & Marti SA	TI	CH	49 759
autres fournisseurs			2 310 791
Total			2 764 941

Biens

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
001957737 U.S. Department of Defense	#	US	367 027
480213412 General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	236 952
355817701 BAE Systems Hägglunds AB	#	SE	111 427
482386989 SwissP Defence AG	BE	CH	71 983
355430075 SAAB Dynamics AB	#	SE	63 027
autres fournisseurs			1 432 116
Total			2 282 532

TIC

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
514421098 ELBIT SYSTEMS LTD	#	IL	66 471
480014468 Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	66 021
483248357 Atos AG	ZH	CH	56 415
480936165 Global IT AG	ZH	CH	52 068
480432873 Thales Simulation & Training AG	BE	CH	49 256
autres fournisseurs			1 209 521
Total			1 499 753

Services (TIC et conseil excl.)

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
480853084 Securitas AG Schweizerische Bewachungsgesellschaft	BE	CH	80 040
487858045 ORS SERVICE AG	ZH	CH	74 679
485591726 Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	58 433
482891348 Protectas S.A.	VD	CH	30 753
486604494 Post CH AG	BE	CH	26 099
autres fournisseurs			738 640
Total			1 008 642

Conseil

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
480945877 Eraneos Switzerland AG	ZH	CH	9 720
484804724 consulteer ag	LU	CH	4 989
482724333 Hintermann & Weber AG	BL	CH	3 095
485983308 EBP Schweiz AG	ZH	CH	2 410
480413860 Alvarez & Marsal Switzerland GmbH	ZH	CH	2 138
autres fournisseurs			161 388
Total			183 741

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2023 – Adm. féd.

8.6.2 Paiements pour des acquisitions : les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
001957737 U.S. Department of Defense	#	US	371 361
480213412 General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	256 197
487914293 Implenia Schweiz AG	ZH	CH	151 060
355817701 BAE Systems Hägglunds AB	#	SE	111 427
480067800 Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	99 207
483255626 Marti Tunnel AG	BE	CH	93 011
480853084 Securitas AG Schweizerische Bewachungsgesellschaft	BE	CH	81 227
480432873 Thales Simulation & Training AG	BE	CH	79 393
487858045 ORS SERVICE AG	ZH	CH	75 626
480014468 Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	72 943
482386989 SwissP Defence AG	BE	CH	72 740
514421098 ELBIT SYSTEMS LTD	#	IL	70 339
355430075 SAAB Dynamics AB	#	SE	66 467
482134587 swenex - swiss energy exchange Ltd	LU	CH	61 423
481546609 KIBAG Bauleistungen AG	TG	CH	61 115
483248357 Atos AG	ZH	CH	59 773
485591726 Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	58 520
480936165 Global IT AG	ZH	CH	53 166
481777261 Safran Vectronix AG	SG	CH	51 545
480057413 Mancini & Marti SA	TI	CH	49 759
480927324 Consorzio Sasso Gottardo	TI	CH	49 324
480745764 BUSINESS IT AG	BS	CH	41 660
253530414 Wescam Inc	#	CA	38 436
481666931 SAP (Schweiz) AG	BE	CH	37 350
480697783 NOVO Business Consultants AG	BE	CH	36 488
480493014 csc costruzioni sa	TI	CH	36 253
486476992 Implenia Schweiz AG Bauunternehmung	AG	CH	35 958
480945877 Eraneos Switzerland AG	ZH	CH	35 926
315619072 Iveco Magirus AG	#	DE	34 494
480008192 IBM Schweiz AG	ZH	CH	33 577
480432612 RUAG AG	LU	CH	33 154
480071605 Thales DIS Schweiz AG	AG	CH	31 475
480483694 ARGE Urschwyz	LU	CH	31 395
482891348 Protectas S.A.	VD	CH	31 097
482312840 Microsoft Schweiz GmbH	ZH	CH	30 409
480928522 Walo Bertschinger Holding AG	ZH	CH	29 591
487212608 Consortium Tp3	NE	CH	28 450
480138163 Anliker AG Bauunternehmung	LU	CH	27 799
486477040 Implenia Schweiz AG Bauunternehmung	UR	CH	26 992
486604494 Post CH AG	BE	CH	26 667
Résultat des 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé			2 672 796
Total adm. féd. paiements pour des acquisitions 2023			7 739 610

8.6.3 Répartition géographique des fournisseurs

Cantons majoritairement germanophones

Paiements pour des acquisitions 2023 en 1000 CHF

canton	2020	2021	2022	2023
Total	5 207 505	5 396 999	5 438 501	5 389 742
Berne	1 697 416	1 727 591	1 627 609	1 712 730
Zurich	1 478 021	1 658 907	1 693 091	1 718 964
Lucerne	480 826	455 798	376 779	382 485
Bâle-Ville	237 065	392 595	484 463	177 956
Thurgovie	197 946	184 642	219 916	384 641
Argovie	168 494	185 729	256 406	262 010
Saint-Gall	135 774	165 097	174 682	164 918
Zoug	211 871	182 865	115 540	128 302
Soleure	108 347	97 245	122 638	110 540
Grisons	184 769	80 198	83 184	75 333
Nidwald	58 239	74 529	77 465	60 802
Uri	44 020	52 260	88 713	62 319
Bâle-Campagne	55 933	47 108	42 452	51 834
Schwyz	52 425	43 043	29 205	26 812
Schaffhouse	33 288	16 174	16 283	24 884
Obwald	20 844	15 689	13 220	20 175
Glaris	36 323	9 696	9 965	7 597
Appenzell Rhodes-Extérieures	5 297	6 689	6 209	16 657
Appenzell Rhodes-Intérieures	607	1 144	682	785

Pas attribué

pays	2020	2021	2022	2023
Pas attribué	175 298	150 415	150 469	103 426

Cantons majoritairement francophones

Paiements pour des acquisitions 2023 en 1000 CHF

canton	2020	2021	2022	2023
Total	567 394	598 586	518 631	651 667
Vaud	155 468	171 406	167 033	231 638
Fribourg	144 626	152 029	117 420	125 993
Genève	114 090	147 219	111 336	108 217
Neuchâtel	84 623	70 169	74 214	119 773
Valais	43 090	41 122	39 027	48 646
Jura	25 498	16 641	9 602	17 399

Tessin

canton	2020	2021	2022	2023
Tessin	325 129	393 794	346 859	394 271

Etranger

pays	2020	2021	2022	2023
Total	886 386	550 171	825 799	1 200 505
États-Unis	68 574	39 815	341 740	490 436
Allemagne	209 389	194 630	149 805	170 499
Israël	157 724	63 696	86 435	86 024
Suède	160 670	14 914	35 071	180 287
France	41 158	103 714	72 513	63 119
Autriche	24 618	22 932	28 015	28 403
Canada	26 686	4 665	3 006	41 354
Autres pays	197 568	105 805	109 213	140 383

98,7 % des paiements effectués à des fournisseurs de l'administration fédérale ont pu être attribués à un numéro DUNS à la fin 2023. Le 1,3 % restant est affiché à la rubrique « Pas attribué ».

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2023 – Adm. féd.

8.7 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2019 à 2022

Fournisseurs analysés (Volume)	Total 2016 - 2019	Total 2017 - 2020	Total 2018 - 2021	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2019 - 2022
Total	3 694 616	3 977 838	4 384 748	124 552	548 937	594 069	697 595	944 896	906 643	425 779	553 503	4 795 974
sans élément frappant	3 406 060	3 671 339	4 070 222	104 858	540 051	525 109	636 087	852 903	876 841	416 700	493 131	4 445 681
avec élément frappant	288 556	306 499	314 526	19 693	8 886	68 960	61 508	91 994	29 801	9 079	60 372	350 293
La relation commerciale est ou sera mise au concours	40 424	25 780	27 633	212	-	10 919	648	3 167	1 191	934	1 034	18 105
La relation commerciale est ou sera terminée	61 163	52 006	47 827	4 588	1 622	10 825	1 113	17 675	5 286	1 705	3 334	46 148
La relation commerciale sera poursuivie (justification disponible)	186 969	228 713	239 066	14 893	7 264	47 217	59 747	71 151	23 324	6 440	56 003	286 039
Part sans élément frappant	92,2%	92,3%	92,8%	84,2%	98,4%	88,4%	91,2%	90,3%	96,7%	97,9%	89,1%	92,7%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre)	Total 2016 - 2019	Total 2017 - 2020	Total 2018 - 2021	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2019 - 2022
Total	26 590	25 966	25 724	728	1 600	3 910	1 593	7 685	3 011	2 761	3 929	25 217
sans élément frappant	26 213	25 542	25 335	718	1 584	3 837	1 576	7 583	2 967	2 734	3 814	24 813
avec élément frappant	377	424	389	10	16	73	17	102	44	27	115	404
La relation commerciale est ou sera mise au concours	44	33	36	1	-	11	2	10	3	3	2	32
La relation commerciale est ou sera terminée	104	103	96	4	6	29	2	23	14	7	12	97
La relation commerciale sera poursuivie (justification disponible)	229	288	257	5	10	33	13	69	27	17	101	275
Part sans élément frappant	98,6%	98,4%	98,5%	98,6%	99,0%	98,1%	98,9%	98,7%	98,5%	99,0%	97,1%	98,4%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre), entrées et sorties	2016-2019	2017-2020	2018-2021	Sorties	Entrées	2019-2022
Total	26 590	25 966	25 724			25 217
sans élément frappant	26 213	25 542	25 335			24 813
avec élément frappant	377	424	389	-146	161	404
Part sans élément frappant	98,6%	98,4%	98,5%			98,4%

8.8 Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions

8.8.1 Pondération moyenne des critères d'adjudication

	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final
Prix	41%	43%	39%	30%	29%	30%	36%	64%	44%	59%	53%	40%
Qualité (soumissionnaire et produit ou offre)	59%	58%	60%	70%	70%	70%	64%	36%	55%	41%	47%	60%
Durabilité	2%	5%	11%	2%	2%	4%	2%	0%	1%	3%	1%	2%
Innovation	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres critères de qualité (par ex. références, assurance-qualité, organisation, délais, etc.)	54%	53%	49%	65%	67%	65%	62%	36%	53%	38%	46%	57%
Plausibilité de l'offre ¹⁾	1%			1%	1%	1%	0%	0%	1%	0%	0%	1%
Fiabilité du prix ¹⁾	1%			1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres (par ex. le plurilinguisme, etc.)	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

¹⁾ Ces deux critères d'adjudication ne sont proposés que dans le questionnaire relatif à l'acquisition de biens.

Lors de concours de projets, des critères d'évaluation non pondérés sont définis :

Des critères d'évaluation ont-ils été définis pour toutes les dimensions de la durabilité?	2022	Bâtiment: concours de projets				2023
Une option doit être sélectionnée:	Résultat final	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final
Oui, pour toutes les dimensions	5	2	1	4	2	9
Non	2	0	0	0	1	1
Non pertinent	15	6	0	10	1	17

8.8.2 Genre de prestation

Genre de prestation	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	Part
Non standardisée	333	8	3	27	156	32	7	25	62	35	20	375	89%
Standardisée	37	6	6	4	2	0	0	17	4	0	7	46	11%

8.8.3 Critères liés à la qualité dans les appels d'offres

Des critères liés à la qualité ont-ils été définis?	2022	Biens			Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			2023	
	Résultat final	armasuisse	OFCL		armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	Résultat final	Proportion de «oui» dans les 254 appels d'offres examinés
Plusieurs réponses possibles:												
Oui, dans les critères d'aptitude	95	10	6		3	84	0	1	27	0	131	52%
Oui, dans les spécifications techniques	145	9	7		7	67	0	0	25	1	116	46%
Oui, dans les critères d'adjudication	227	10	8		13	134	0	1	57	1	224	88%
Non	6	1	0		0	11	0	0	6	0	18	7%

Les critères liés à la qualité sont relevés uniquement dans les questionnaires dans les domaines du génie civil et des biens.

8.8.4 Prise en compte des critères économiques d'un achat durable

	2022	Biens			Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	
	Résultat final	armasuisse	OFCL		armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	Proportion de «oui» dans les 385 appels d'offres examinés
Construction: l'appel d'offres comprenait-il des directives qui influent sur les coûts du cycle de vie de l'ouvrage? (Nombre de oui)	94	10	7		7	38	3	2	12	13	15	9	116	30%
Biens: les coûts du cycle de vie (coûts d'exploitation totaux) ont-ils été pris en compte? (Nombre de oui)														
Si oui: quels éléments de coûts ont été pris en compte? (plusieurs réponses possibles)														
Coûts d'acquisition	68	10	5		3	37	2	0	12	12	13	7	101	26%
Coûts d'exploitation	62	5	5		6	35	3	2	2	12	2	6	78	20%
Coûts de maintenance	73	6	4		5	32	2	0	12	10	15	7	93	24%
Coûts d'élimination	35	2	4		0	24	0	0	1	3	2	1	37	10%
Coûts / bénéfices dans l'organisation	13	0	0		0	1	0	0	0	1	0	0	2	1%
Coûts externes (monétaires)	9	0	0		0	1	0	0	1	1	0	0	3	1%

*Sans les prestations de mandataires ne comprenant pas de chef de file pour l'entier du projet

8.8.5 Prise en compte des critères sociaux d'un achat durable

Proportion de «oui» dans les appels d'offres examinés	2022	Biens		2023	Proportion de «oui» dans les 23 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	Résultat final	
Des preuves du respect des critères sociaux (y compris l'égalité salariale) ont-elles été demandées? * (Nombre de oui)	23	14	9	23	100%
Une indication du pays d'origine des biens a-t-elle été demandée dans l'appel d'offres? (Nombre de oui)	15	8	3	11	48%
Y a-t-il eu des clarifications supplémentaires sur le respect des critères sociaux (y compris l'égalité salariale)? (Nombre de oui)	1	8	0	8	35%
Si oui, lesquelles? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)					
Consultation de services spécialisés	0	2	0	2	
Audits / inspection sur place	1	5	0	5	
Autres clarifications	0	3	0	3	

*La question est la suivante: «Quelles preuves du respect des critères sociaux (y compris le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes) le soumissionnaire a-t-il fournies?» Les réponses suivantes sont considérées comme des réponses affirmatives: signature de la déclaration du soumissionnaire de la CA, confirmation signée, la preuve suivante: «champ de texte libre».

Un ou plusieurs soumissionnaires ont-ils été exclus du fait qu'ils ne remplissaient pas les exigences sociales minimales?	2022	Biens		2023
	Résultat final	armasuisse	OFCL	Résultat final
<i>Une option doit être sélectionnée:</i>				
Oui	1	4	0	4
Non	22	10	9	19

8.8.6 Prise en compte des critères écologiques d'un achat durable

D'autres critères écologiques ont-ils été formulés? (autre ceux inscrits dans les conditions de participation et dans les dispositions légales)	2022	Biens		Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			2023	Proportion de «oui» dans les 254 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	Résultat final	
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>											
Oui, dans les critères d'aptitude	-	6	2	0	3	0	0	1	0	12	5%
Oui, dans les spécifications techniques	43	7	1	0	18	0	0	16	0	42	17%
Oui, dans les critères d'adjudication	47	8	1	3	16	0	0	12	0	40	16%
Oui, en combinaison avec des spécifications techniques (exigences minimales) et des critères d'adjudication (prestations au-dessus des exigences)*	-	3	2							-	-
Non / non pertinent	153	3	5	10	116	0	1	35	1	171	67%

*Ce choix de réponse n'est proposé que dans les questionnaires relatifs à l'acquisition de biens.

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2023 – Adm. féd.

Quelles preuves du respect des critères écologiques le soumissionnaire a-t-il fournies?	2022	Biens		2023
	Résultat final	armasuisse	OFCL	Résultat final
<i>Plusieurs réponses possibles (aucun champ obligatoire):</i>				
Label environnemental	7	3	3	6
Autres justificatifs	4	1	0	1
Aucun justificatif	8	0	2	2

L'adjudicataire a-t-il mieux rempli les critères écologiques que le deuxième soumissionnaire le mieux classé?	2022	Biens		2023
	Résultat final	armasuisse	OFCL	Résultat final
<i>Une option doit être sélectionnée:</i>				
Oui	5	2	2	4
Non	4	3	5	8
Identique	14	9	2	11

L'appel d'offres exige-t-il le respect de normes environnementales?*	2022	Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	Proportion dans les 362 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
Oui	191	12	65	13	4	23	34	32	23	206	57%
Non	18	0	20	1	0	0	2	0	2	25	7%
Non pertinent	109	8	69	0	0	19	30	3	2	131	36%

*Sans les prestations de mandataires ne comprenant pas de chef de file pour l'entier du projet

Quelles questions environnementales ont été incluses dans les spécifications du contrat (par ex. critères ou description des prestations)?	2022	Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			2023	Proportion de «oui» dans les 231 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	Résultat final	
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>									
Consommation énergétique	20	0	18	0	0	5	0	23	10%
Protection du climat	8	0	3	0	0	1	0	4	2%
Consommation de matériaux	33	0	29	0	0	5	0	34	15%
Consommation d'eau	18	0	2	0	0	10	0	12	5%
Émission de polluants	43	0	27	0	1	14	0	42	18%
Durée de vie des produits	45	3	32	0	0	14	0	49	21%
Recyclage	39	3	23	0	0	14	0	40	17%
Note environnementale	43	1	38	0	0	20	0	59	26%
Non pertinent	144	9	103	0	0	35	1	148	64%

8.8.7 Questions relatives à la promotion de l'innovation

	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	Proportion de «oui» dans les 421 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
La procédure d'acquisition a-t-elle été conçue pour encourager l'innovation?	60	2	0	9	24	5	4	7	10	4	4	69	16%
Si oui: quelles possibilités ont été utilisées? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)													
Appel d'offres fonctionnel	18	1	0	2	5	1	1	1	1	0	3	15	4%
Procédure de dialogue	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0%
Procédure de concours	4	0	0	2	11	1	0	0	6	0	0	20	5%
Mandats d'étude parallèles	1	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	3	1%
Admission de variantes	13	0	0	0	9	0	1	2	8	4	4	28	7%
Méthode des 2 enveloppes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Non pertinent	23	1	0	5	9	2	0	5	2	0	0	24	6%
Uniquement pour les biens: autre	1	0	0									0	0%

	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	Proportion de «oui» dans les 421 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
A-t-on choisi des critères qui favorisent l'innovation? (Nombre de oui)	131	5	1	8	69	10	4	2	21	13	4	137	33%
Si oui: quelles possibilités ont été utilisées? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)													
Critères d'aptitude	31	3	0	4	30	4	0	0	3	0	0	44	10%
Spécifications techniques	64	2	0	1	33	0	1	0	19	11	4	71	17%
Critères d'adjudication	91	3	1	5	56	10	2	2	13	3	2	97	23%
Description des prestations	45	0	1	6	39	4	1	1	10	0	0	62	15%

Quel type d'innovation a été encouragé dans le cadre du marché?	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	Proportion de «oui» dans les 421 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>													
Innovation technologique	98	3	1	6	59	6	2	3	21	12	4	117	28%
Innovation sociale	18	0	0	1	6	6	0	0	0	0	0	13	3%
Utilisation efficace des ressources	90	5	0	4	54	8	2	1	16	17	2	109	26%
Innovation technologique	33	1	1	2	29	3	0	0	10	0	0	46	11%
Non pertinent	229	6	8	24	87	22	3	39	41	17	22	269	64%
Uniquement pour les biens: autre	2	1	0									1	0%

L'analyse du marché a-t-elle permis de déterminer s'il existait des solutions innovantes?	2022	Biens		2023	Proportion dans les 23 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	Résultat final	
<i>Une option doit être sélectionnée:</i>					
Oui	6	6	4	10	43%
Non	6	0	2	2	9%
Non pertinent	11	8	3	11	48%

Dans le domaine de la construction, cette question ne fait pas partie du contrôle.

8.8.8 Questions relatives à la compatibilité avec les soumissionnaires et les PME

	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	Proportion de «oui» dans les 421 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
Des mesures ont-elles été prises pour rendre la procédure d'appel d'offres adaptée aux PME? (Nombre de oui)	226	10	7	27	115	19	5	25	42	34	17	301	71%
Si oui: quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)													
Division du marché en lots	26	7	1	12	16	4	2	0	5	0	1	48	11%
Admission des communautés de soumissionnaires	185	6	2	13	112	13	3	24	42	26	6	247	59%
Uniquement pour la construction: mise en œuvre du projet par des fournisseurs de prestations individuels	41			8	18	3	0	1	4	30	13	77	
Uniquement pour les biens: admission de sous-traitants	13	8	7									15	
Uniquement pour les biens: acceptation des offres partielles	1	5	0									5	
Uniquement pour les biens: autres mesures	3	2	0									2	

	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	Proportion de «oui» dans les 421 appels d'offres examinés
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
D'autres mesures ont-elles été prises pour rendre la procédure d'appel d'offres adaptée aux PME? (Nombre de oui)	220	7	8	21	112	22	6	23	40	35	23	297	71%
Si oui: quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)													
Certaines preuves (extraits de registre, garantie bancaire, etc.) n'ont été demandées qu'à un stade ultérieur de la procédure ou seulement à l'adjudicataire (voir art. 26, al. 3, et art. 27, al. 3, LMP).	198	0	7	20	105	22	6	23	38	35	18	274	65%
Décision de ne pas exiger de preuve coûteuse (par ex., des certificats payants) ou proposition d'alternatives.	136	1	2	20	81	17	6	15	21	24	18	205	49%
Décision de ne pas demander d'émolument pour l'obtention des documents d'appel d'offres (cf. art. 35, let. s, LMP).	205	8	3	21	111	22	6	16	37	35	23	282	67%

Qui a remporté l'adjudication?	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	en pourcentage
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>													
Un adjudicataire sans sous-traitants	211	4	6	17	86	20	4	39	25	24	19	244	49%
Un adjudicataire avec des sous-traitants	145	10	3	8	55	7	2	1	38	10	7	141	28%
Une communauté de soumissionnaires	92	0	0	6	53	3	2	2	22	2	1	91	18%
Divers adjudicataires (division en lots)	9	5	0	7	5	3	1	0	0	0	0	21	4%

Combien d'employés possède le soumissionnaire pris en compte (adjudicataire)?	2022	Biens		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2023	en pourcentage («inconnu» non compris)
	Résultat final	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Résultat final	
Microentreprise (0-9)	23	0	3	1	2	6	1	0	0	0	1	14	3%
Petite entreprise (10-49)	116	9	2	13	48	18	3	9	16	17	7	142	34%
Moyenne entreprise (50-249)	121	4	3	14	54	5	3	21	21	16	12	153	37%
Grande entreprise (> 249)	102	1	2	2	53	3	0	11	28	2	7	109	26%
Inconnu	11	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	

Dans le cas des communautés de travail et d'ingénieurs, la réponse se rapporte à l'entreprise cheffe de file.

8.9 Controlling des mesures

8.9.1 Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente

Mesure	Département	Déclaration au 31 mars 2024 (en %)	Remarques
Là où c'est possible et judicieux, les axes de la stratégie doivent être mis en œuvre non seulement au moment de la conception d'un projet et de la définition des besoins, mais aussi dans la suite de la procédure d'acquisition. Paramètre : sondage auprès des services demandeurs sur l'état de mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (fin 2023 / début 2024)	Tous	70 à 80 %	Alors même que les axes de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions sont déjà largement pris en compte par les services d'achat centraux lors de leurs acquisitions, il convient de sensibiliser davantage certains services demandeurs à leur mise en œuvre. Le sondage effectué montre par exemple que les services demandeurs souhaitent de l'aide notamment pour définir les critères de prise en compte de la durabilité et de l'innovation (par exemple pour l'acquisition de services). Les mesures de sensibilisation seront maintenues en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre des axes de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions.

8.9.2 Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre

Il s'agit ici de la mesure fédérale définie en 2018 dans le set de reporting pour l'année 2017 (arrêté du Conseil fédéral du 21 septembre 2018). La déclaration des services demandeurs reflète la situation au 31 mars 2024.

Mesure	Département	Proportion (en %) au 31 mars 2024, avec la référence technique dans le système	Remarques
Améliorer la qualité de la saisie des données dans l'application Gestion des contrats (réduction des paiements effectués pour des acquisitions sans contrat préalable dans le système de gestion des contrats) Paramètre : dans le système, le rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les contrats GCo adm. féd. progresse d'au moins un point de pourcentage par an pour l'administration fédérale dans son ensemble (71 % en 2017 ; objectif visé à l'horizon 2023 : 76 %).	Tous	Chiffre 2017 : 71 % Chiffre 2023 : 95 %	Pour l'ensemble de l'administration fédérale, ce chiffre est actuellement de 95 % (y compris les investissements de l'OFROU / FORTA, cf. annexe 8.1.2). L'objectif de 76 % est atteint pour la deuxième fois, ce qui s'explique par la gestion dans la GCo des contrats relatifs aux projets de routes nationales depuis le 1 ^{er} septembre 2022 et la suppression de TdCost.
	SP, CF, ChF	Chiffre 2017 : 75 % Chiffre 2023 : 77 %	
	DFAE	Chiffre 2017 : 76 % Chiffre 2023 : 83 %	
	DFI	Chiffre 2017 : 79 % Chiffre 2023 : 86 %	
	DFJP	Chiffre 2017 : 64 % Chiffre 2023 : 78 %	
	DDPS	Chiffre 2017 : 94 % Chiffre 2023 : 97 %	
	DFF	Chiffre 2017 : 88 % Chiffre 2023 : 98 %	
	DEFR	Chiffre 2017 : 83 % Chiffre 2023 : 91 %	
	DETEC	Chiffre 2017 : 11 % Chiffre 2023 : 99 %	

8.10 Mesures

Unités administratives	Mesures
Tous	Lors d'une nouvelle commande, il convient de contrôler s'il est possible de saisir un partenaire avec un numéro d'identification des entreprises (IDE) dans la base de données.

9 Annexe 2 : Liste des abréviations

Abréviation	Définition
Adm. féd.	Administration fédérale
aLMP	Loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (RS 172.056.1) ; texte abrogé le 31 décembre 2020
aOMP	Ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (RS 172.056.11) ; texte abrogé le 31 décembre 2020
ATF	Arrêts du Tribunal fédéral suisse
CA	Conférence sur les achats de la Confédération
CF	Conseil fédéral
ChF	Chancellerie fédérale
CoA	Controlling des acquisitions
CVC	Centrale des voyages de la Confédération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DélFin	Délégation des finances des Chambres fédérales
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DUNS	Data Universal Numbering System
EPF	École polytechnique fédérale
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
GCo	Gestion des contrats de l'administration fédérale
GEVER	Gestion électronique des affaires
IDE	Numéro d'identification de l'entreprise
ISO	International standards organization
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
LMP	Loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (RS 172.056.1)
LTrans	Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur le principe de la transparence dans l'administration (loi sur la transparence ; RS 152.3)
Mat. inf.	Matériel informatique
MDG	Système de gouvernance des données de référence
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFROU	Office fédéral des routes
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	Ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (RS 172.056.11)
Org-OMP	Ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (RS 172.056.15)
PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables
PME	Petites et moyennes entreprises
REE	Registre des entreprises et des établissements
SGNI	Société suisse pour un marché immobilier durable
simap	Système d'information sur les marchés publics en Suisse (simap.ch)

SNBS	Standard de construction durable suisse
SP	Services du Parlement
StatPA	Statistique des paiements effectués pour des acquisitions
SUPERB	Processus de soutien ERP de la Confédération
TCO	Coût total de possession (total cost of ownership)
TdCost	Outil de gestion des coûts de construction de l'OFROU
TIC	Technologies de l'information et de la communication